

POLITIQUE 917**POLITIQUE DE L'ÉNERGIE DU SCEP****Introduction**

1. L'énergie est la grande question du 21^e siècle. L'énergie et le réchauffement de la planète sont les défis écologiques qui menacent l'avenir même de notre planète. L'énergie est la source de satisfaction de besoins humains fondamentaux comme la chaleur, l'éclairage, le transport et la nourriture. Elle est une nécessité économique fondamentale à la production des biens et l'industrie de l'énergie emploie des millions de personnes. Pour toutes ces raisons, nous assistons actuellement à un combat historique sur la politique de l'énergie dans le monde et au Canada. Les accords internationaux qui visent à mettre fin aux changements climatiques, les campagnes écologiques et les forces de la mondialisation économique ont des objectifs qui entrent en conflit les uns avec les autres. Une voix essentielle est cependant absente de ces décisions cruciales. Il est temps que les gouvernements, les entreprises et les décideurs écoutent la voix des travailleurs et travailleuses, en particulier ceux du domaine de l'énergie. Aucune politique canadienne de l'énergie ne peut réussir, être sensée et viable dans un Canada qui ne respecte pas les opinions et les intérêts des personnes qui travaillent à produire, à distribuer et à traiter les ressources énergétiques de notre pays.
2. L'exclusion de ces intérêts permet aux plus grosses compagnies du globe et aux énormes bureaucraties des services publics et des organismes de réglementation de maintenir des politiques qui ont amené le monde au bord du désastre écologique et épuisé de façon alarmante les ressources énergétiques de notre pays. En même temps, notre souveraineté et notre capacité de régir l'avenir de l'énergie du Canada sont rapidement érodées par l'intégration continentale avec les États-Unis.
3. Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier est le syndicat de référence de l'industrie énergétique canadienne. Il représente des dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses canadiens de l'énergie et des industries connexes. Le syndicat a adopté depuis longtemps des politiques progressistes sur la politique de l'énergie du Canada, qui ont été élaborées par le syndicat précédent le SCEP dans le secteur de l'énergie, le Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie et plus tard par le SCEP en 2002. Des changements dramatiques ont eu lieu au Canada et dans le reste du monde depuis, alors la politique a été mise à jour afin de refléter ces changements sans en altérer son orientation générale. Cette mise à jour de la politique remplace la politique du syndicat de 2002.
4. Depuis une demi-douzaine d'années, le pétrole et le gaz naturel sont au cœur des réalités géopolitiques. Récemment, un groupe de pays en voie de développement a amorcé une période d'industrialisation rapide, la Chine en particulier, de sorte que la demande de pétrole a connu une hausse importante. Entre 2001 et 2006, la consommation mondiale de pétrole a augmenté de près de 7 millions de barils de pétrole par jour, soit 9 %¹.
5. Bien que la consommation de pétrole soit à la hausse, les nouvelles découvertes ont été très modestes ces dernières années, insuffisantes pour contrecarrer la hausse de la demande. En fait, un rapport de l'Agence internationale de l'énergie prévoit qu'il n'y aura plus de capacité productive excédentaire à partir de 2012². La concurrence féroce pour l'approvisionnement en pétrole s'est développée entre les États-Unis et la Chine, les deux plus importants importateurs de pétrole. En 2003, pour s'accaparer de son pétrole, les États-Unis ont mis l'Iraq sous occupation militaire³.

¹ BP, *Tableau sur la consommation mondiale de pétrole*, 2007.

² Voss, Stephen, *World Faces Oil 'Supply Crunch' After 2010*, IEA Says (Update2), Bloomberg, 9 juillet 2007.

³ Greenspan, Alan, *The Age of Turbulence: Adventures in a New World*, Penguin, 2007, p. 463 : "Je suis triste de constater qu'il est politiquement inopportun de reconnaître ce que tous et toutes savent: la guerre en Iraq est menée en grande partie pour le

Quelques années plus tard ils exerçaient une grande pression politique et militaire sur l'Iran, un autre producteur majeur de pétrole au Moyen-Orient. L'Asie centrale, la Russie, la Chine et les États-Unis se font concurrence pour le pétrole et l'influence par le biais d'une implication économique et militaire, et les pays se positionnent en Afrique aussi.

6. La diminution des réserves de pétrole conjuguée à une forte demande a fait en sorte que le prix du pétrole a augmenté de cinq fois depuis 2001. Plusieurs pays ont nationalisé leurs industries pétrolières pour empocher les bénéfices : la Russie, le Venezuela, l'Équateur et la Bolivie. Ces pays ont utilisé leur nouvelle richesse pour améliorer des programmes sociaux pour leurs citoyens et citoyennes et pour se libérer des politiques régressives du Fonds monétaire international. Présentement, plus de 80 % des réserves mondiales de pétrole sont sous la propriété d'entreprises appartenant à l'État. Le Canada figure comme exception à cette approche, en permettant au capital privé, dont plus de la moitié est sous contrôle étranger, de développer son pétrole et d'empocher la plupart des bénéfices.
7. Le prix plus élevé du pétrole a eu plusieurs conséquences sur le Canada, dont le développement frénétique des sables bitumineux en Alberta et une augmentation dramatique de la valeur du dollar canadien. Alors que le dollar augmentait, plusieurs industries canadiennes ont été incapables de livrer concurrence à des concurrents moins chers des États-Unis et d'ailleurs et ont fermé leurs portes ou déplacé leurs opérations à l'extérieur du pays. Une importante restructuration industrielle a pris place, menant à la perte de plus de 300 000 emplois manufacturiers au Canada depuis 2002.
8. En dépit de sa ratification du protocole de Kyoto en 2002, le Canada n'avait pris aucune mesure significative pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre avant 2008. En 2005, nos émissions étaient de 32,7 % au-dessus de l'objectif de Kyoto. Nous continuons de contribuer au réchauffement de la planète. Notre inaction sur cette question et la violation du traité de Kyoto sont un embarras et ont nuit à notre réputation internationale.
9. Les membres du SCEP comprennent la nécessité d'agir en ce qui a trait aux changements climatiques et soulignent leur détermination à en prendre la direction par le biais de cette politique. Nous avons une vision positive d'un environnement durable et d'une économie prospère qui exige une source d'énergie stable. Les industries de l'énergie de l'avenir seront de plus en plus diversifiées, renouvelables et petites. Nos foyers, nos lieux de travail et nos systèmes de transport seront plus écoénergétiques et technologiquement avancés. Les gaz à effet de serre provenant des combustibles fossiles non renouvelables auront diminué, ce qui aura des répercussions énormes sur les travailleurs et les travailleuses et sur des régions entières du Canada. Mais à notre avis, ces changements ne réduiront pas nécessairement le niveau de vie ou le nombre de bons emplois dans l'industrie de l'énergie. La démocratie, le contrôle et la réglementation publiques de nos ressources énergétiques ainsi que des mesures de transition équitable, permettant aux familles des travailleurs et des travailleuses et aux communautés d'aujourd'hui de faire partie intégrante des industries de l'énergie de demain, seront au cœur de cet avenir positif.
10. La politique de Transition équitable du SCEP établit les lignes directrices essentielles du changement écologique et social. Lorsque les décisions politiques provoquent une dislocation économique et sociale des familles de travailleurs, de travailleuses et de leur communauté, il est essentiel que la société gère également la transition des personnes qui la subissent. Cette transition équitable n'est pas seulement moralement justifiée, elle est aussi la base à partir de laquelle les travailleurs et les travailleuses peuvent endosser les changements dans leur environnement. Cette conclusion importante a été soulignée par la Commission Brundtland sur le développement durable des Nations Unies alors qu'elle définissait la durabilité comme étant économique, écologique et sociale. Malheureusement, le Canada ne s'est pas doté des programmes sociaux et des mécanismes d'ajustement du marché du travail qui permettraient aux travailleurs et aux travailleuses du domaine de l'énergie du Canada affectés par le changement de faire une transition enrichissante.

C'est pour cette raison que le SCEP a adopté une politique de Transition équitable qui comporte plusieurs mesures particulières pour compenser les conséquences de cette altération de l'environnement⁴.

11. Les perspectives sur la politique canadienne de l'énergie qui suivent tiennent compte du point de vue des membres du SCEP oeuvrant aux points de production et de distribution de l'énergie du Canada, de même que des valeurs syndicales et communautaires des 150 000 membres du SCEP à travers le Canada. Nous avons examiné les choix énergétiques qui s'offrent à notre pays et au monde entier et nous en sommes venus à des conclusions fermes.
12. Nous devons faire des choix. Le Canada fera-t-il partie de la solution ou du problème dans le cas des gaz à effet de serre et des répercussions écologiques des changements climatiques sur la planète? Le Canada choisira-t-il d'utiliser les ressources énergétiques aux fins du développement du Canada et de sa sécurité énergétique ou permettra-t-il des exportations d'énergie incontrôlées vers les États-Unis, ce qui mènerait à l'intégration continentale complète de nos marchés de l'énergie? Le Canada verra-t-il au bien-être des communautés et des dizaines de milliers de familles de travailleurs et travailleuses qui subiront ces changements écologiques et économiques, ou ces dernières seront-elles abandonnées à elles-mêmes pendant que les compagnies qui œuvrent dans le domaine de l'énergie protègent leurs investissements et leurs profits?

Défi mondial – Changements climatiques

13. En 1992, les gouvernements du monde créaient un groupe international de scientifiques afin de s'attaquer au problème des changements climatiques. En 1995, ce groupe d'experts de plus de 2 000 scientifiques provenant de 100 pays a soumis son rapport aux Nations Unies et concluait que la Terre subit des changements climatiques d'importance, changements qui, s'ils ne sont pas corrigés, provoqueront une hausse du niveau de la mer, des inondations, des sécheresses ainsi que des changements extrêmes de températures et des phénomènes atmosphériques⁵.
14. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a expliqué aux Nations Unies que l'émission dans l'atmosphère de « gaz à effet de serre » provenant de l'activité humaine était à la source du réchauffement de la planète. Plusieurs gaz à effet de serre sont responsables de ce problème, mais celui qui contribue le plus aux changements climatiques est le dioxyde de carbone émis par l'utilisation des combustibles fossiles. Les gaz à effet de serre se distinguent des polluants comme les composés sulfurés de l'essence et les produits chimiques toxiques.
15. Pendant 10 000 ans, la quantité de dioxyde de carbone dans notre atmosphère est demeurée relativement stable (environ 280 parties par million), mais a commencé à augmenter au 20^e siècle avec notre utilisation de plus en plus grande du charbon et du pétrole. Les scientifiques prévoient maintenant que le dioxyde de carbone de l'atmosphère doublera pendant le 21^e siècle, ce qui aura pour effet d'augmenter la température moyenne de 2,0 à 6,1 ° Celsius. Ces changements de température atteignent des proportions sans précédent depuis 10 000 ans et auront des conséquences profondes sur l'environnement et sur les populations à travers le monde.
16. Il y a à peine quelques années, les compagnies pétrolières et les scientifiques complaisants remettaient en question la réalité du changement climatique et le rôle que joue l'activité humaine dans ce problème. Aujourd'hui, cela n'est plus possible. Le GIEC a affirmé dans son quatrième rapport d'évaluation en 2007 que « le réchauffement du système climatique est sans équivoque »⁶. Il a aussi indiqué que la probabilité que les changements soient provoqués par l'activité humaine est

⁴ Politique 915 du SCEP

⁵ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Rapport du GIEC), *Résumé à l'intention des décideurs*, 1^e novembre 1995.

⁶ GIEC, *Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse*, novembre 2007, page 2.

maintenant plus grande que 90 %⁷. Par ailleurs les niveaux de méthane et de dioxyde de carbone dans l'atmosphère en 2005 dépassaient de loin le niveau naturel au cours des 650 000 dernières années⁸. Manifestement, il est temps pour les pays de la planète d'agir.

17. La science des changements climatiques a considérablement progressé au cours de la dernière décennie. Les conséquences du réchauffement de la planète deviennent de plus en plus claires. Les vagues de chaleur seront plus fréquentes, dureront plus longtemps et seront plus intenses. Une température inhabituellement chaude dans les montagnes de la Colombie-Britannique a déjà provoqué une épidémie dévastatrice du dendroctone du pin ponderosa. La demande d'eau augmentera alors que sa qualité diminuera. Des pénuries d'eau surviendront. La pollution de l'air dans les villes augmentera. De très fortes pluies deviendront plus fréquentes et les ouragans augmenteront d'intensité⁹. La couverture de neige baissera et la glace marine de l'Arctique de fin d'été disparaîtra¹⁰. Les niveaux d'eau dans les Grands Lacs et dans le Saint-Laurent baisseront et les feux de forêts augmenteront. Les niveaux des mers augmenteront, menaçant des zones côtières¹¹.
18. En Afrique, d'ici 2020, entre 75 et 250 millions de personnes seront exposées à des pénuries d'eau. Les rendements de la production agricole et l'accès alimentaire seront sévèrement compromis. Les déserts s'étendront. En Asie, la disponibilité de l'eau douce baissera et les inondations maritimes augmenteront. En Amérique latine, les forêts tropicales seront remplacées par la savane et la biodiversité diminuera en raison de l'extinction des espèces. Il est prévu que la productivité d'importantes plantes cultivées et de bétails déclinera¹². Si l'augmentation générale de la température moyenne dépasse 3,5 degrés Celsius, 40 à 70 % des espèces de la planète disparaîtront¹³.
19. Se basant sur le consensus scientifique, les gouvernements mondiaux ont pris une décision historique en 1997, à Kyoto au Japon, en adoptant la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Par cette convention, les pays se sont engagés à faire un premier pas pour ralentir et renverser les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre à 5,2 % sous le niveau de 1990. Pour sa part, le Canada devait réduire ces émissions à 6 % sous le niveau de 1990, d'ici 2012.
20. Après Kyoto, les membres de la Convention-cadre de l'ONU se sont réunis à plusieurs reprises afin d'établir une entente sur la manière d'atteindre ces objectifs¹⁴. Des rencontres internationales ont eu lieu lors desquelles des accords entre les pays sur la manière de mesurer et de créditer les réductions des gaz à effet de serre ont été négociés. Ces ententes prévoient l'acquisition de crédits par l'appui à des projets d'énergie durable dans les pays en développement. Elles prévoient aussi des « échanges de droits d'émission » entre pays et des crédits pour les « puits de carbone ». Ces mesures et d'autres aideront les pays à atteindre leurs objectifs, mais elles ne remplaceront pas les mesures fondamentales de chaque pays pour la production et l'utilisation des combustibles fossiles.
21. Au Canada, un important débat a eu lieu en 2002 à propos de la ratification de l'accord. Les intérêts des grandes entreprises, particulièrement dans l'industrie pétrolière et gazière, se sont violemment opposés à la ratification et prédisaient un désastre économique advenant que le protocole de Kyoto

⁷ Idem. Voir page 5, 'On peut avancer avec un *degré de confiance très élevé* que les activités humaines menées depuis 1750 ont eu pour effet net de réchauffer le climat'. Voir aussi page 27 : 'on emploie les degrés de confiance ci-après pour exprimer la probabilité qu'une conclusion est correcte : ... *degré de confiance très élevé* (au moins 9 chances sur 10).

⁸ Idem, p. 5.

⁹ Idem, p. 53

¹⁰ Idem, p. 46

¹¹ Environnement Canada, *Un regard sur les changements climatiques au Canada : l'étude pan-canadienne*, 2005, http://www.ec.gc.ca/climate/overview_canada-f.html

¹² GIEC (2007), p. 50.

¹³ *Speech of the IPCC Chairman, Mr. Rajendra Pachauri, at the World Economic Forum in Davos - Opening Session*, 23 janvier 2008, <http://www.ipcc.ch/graphics/speeches/pachauri-davos-january-2008.pdf>.

¹⁴ Les mesures visant à mettre en œuvre le Protocole de Kyoto, y compris les crédits pour les projets de développement et les puits de carbone, ont été élaborées aux rencontres de Bonn, en 2000, et de Marrakech, en 2001.

soit mis en application. Imperial Oil a mené l'opposition du monde des affaires à la ratification de Kyoto. Le PDG d'Imperial Oil a affirmé : « Nous ne sommes pas d'accord avec la pertinence de Kyoto. Nous pensons que les risques ne sont pas bien définis, que les bénéfices ne sont pas clairs et que les coûts sont très élevés »¹⁵. Stephen Harper, alors chef de l'Alliance Canadienne, a avisé que Kyoto était « essentiellement un projet socialiste » qui pourrait « passer à l'aide des socialistes du NPD et des séparatistes du Bloc Québécois »¹⁶. Quelques compagnies énergétiques n'ont pas fait campagne contre Kyoto. Suncor Corporation et Shell ont dit qu'elles travailleraient avec le gouvernement pour atteindre les objectifs de Kyoto.

22. Au sein du SCEP, une révision de notre politique énergétique s'est échelonnée sur une période d'un an pour culminer au congrès d'octobre 2002 alors que les délégués et déléguées ont voté à l'unanimité en faveur de la ratification du protocole de Kyoto en tant qu'élément d'une stratégie globale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'un large renouvellement industriel au Canada. Le SCEP a joué un rôle important dans le débat pancanadien puisque son appui à l'accord a émoussé la position des entreprises relative aux catastrophiques pertes d'emplois.
23. Fin décembre 2002, le gouvernement libéral a ratifié l'accord engageant le Canada à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 6 % sous les niveaux de 1990. En février 2005, l'accord est entré en vigueur lorsque 55 pays représentant 55 % des émissions globales l'eurent ratifié. En avril 2008, il fut ratifié par 178 pays. Parmi ces pays, 137 proviennent des pays en voie de développement, incluant le Brésil, la Chine et l'Inde. Ils avaient comme mission première de surveiller et de faire rapport des émissions et la plupart ont convenu d'avoir des objectifs de réduction des gaz à effet de serre après 2012. Les États-Unis n'ont pas ratifié le traité.
24. Après la ratification de l'accord, le gouvernement libéral n'a pris aucune mesure significative pour satisfaire nos obligations conventionnelles. Lorsque le gouvernement conservateur de Stephen Harper a pris le pouvoir au début de 2006, il a annulé les programmes libéraux inefficaces et a dénoncé la signature du protocole de Kyoto alléguant que celle-ci était peu judicieuse. Pendant l'année 2006, l'opinion publique a été de plus en plus consternée devant le manque d'action du gouvernement, alors diverses mesures inefficaces ont été annoncées, largement copiées du gouvernement libéral précédant et reposant sur la transmission d'information et sur des subventions. En avril 2007, le gouvernement de Stephen Harper a aussi annoncé des mesures pour les émetteurs industriels de gaz à effet de serre avec des cibles imprécises et plusieurs échappatoires. De très modestes règlements entreront en vigueur en 2010, mais les nouveaux projets des sables bitumineux, la principale source d'émission de gaz à effet de serre au Canada, ne seront pas ciblés avant 2018.
25. En 2008, dix ans après la signature de l'accord de Kyoto, aucun gouvernement fédéral canadien n'a adopté de mesures significatives pour réduire les GES. Il n'est pas surprenant que les émissions totales de GES au Canada ont augmenté en 2005 à 747 Mt, soit 25,3 % au-dessus du niveau de 1990 de 596 Mt et 32,7 % au-dessus de la cible de Kyoto de 563 Mt¹⁷. Un élément important lié à l'augmentation de nos GES vient de l'exportation du pétrole, du gaz et de l'essence aux États-Unis. En 2005, les émissions totales associées à ces exportations étaient de 73 Mt, une augmentation de 162 % depuis le niveau de 28 Mt en 1990¹⁸.
26. Devant l'inaction au niveau fédéral, plusieurs provinces, notamment le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique, ont adopté des mesures afin de réduire les GES. En particulier, la C.-B. a introduit une taxe sur les émissions de carbone qui atteindra 30 \$ par tonne en 2012.
27. En dépit du fait que la communauté mondiale a accepté de combattre les changements climatiques, les émissions mondiales de GES continuent de croître. Les efforts mondiaux pour faire face au

¹⁵ Peterson, Bob, *Taskforce on Church and Corporate Responsibility*, Imperial Oil Shareholders Meeting, 20 avril 2000, Toronto.

¹⁶ Simpson, Geoffrey, *Hot Air: Meeting Canada's Climate Challenge*, McClelland & Stewart, 2007, page ???,

¹⁷ Environnement Canada, *Inventaire canadien des gaz à effet de serre pour 2005 : Résumé des tendances*, 2007, http://www.ec.gc.ca/pdb/ghg/inventory_report/2005/2005summary_f.cfm

¹⁸ Idem.

problème restent faibles et inadéquats même si les changements climatiques deviennent plus sérieux. Onze des 12 dernières années se classent parmi les 12 années les plus chaudes du relevé instrumental de la température en surface globale depuis 1850¹⁹.

28. En 2007, une nouvelle évaluation des changements climatiques a été diffusée par le GIEC et une nouvelle ronde de débats sur le climat a eu lieu à Bali, en Indonésie. Il est clair que le temps manque pour éviter les changements dramatiques du climat. Un large appui existe maintenant, autant au sein de la communauté scientifique que chez les gouvernements, en vue de définir les changements climatiques « dangereux » par une hausse de la température moyenne en surface de la planète de 2°C au-dessus du niveau préindustriel. Demeurer à l'intérieur de la limite de 2°C exigera que les émissions mondiales de GES baissent au moins de 50 % sous le niveau de 1990 d'ici 2050²⁰.
29. Les pays développés doivent faire des réductions proportionnellement plus grandes afin d'atteindre cette cible parce qu'ils génèrent la plupart des émissions jusqu'à date, émettent bien plus par habitant que les pays en voie de développement et ont davantage de ressources pour combattre les changements climatiques. Une analyse des façons raisonnables de partager l'effort global montre que les pays industrialisés doivent réduire leurs émissions de 25 à 30 % sous le niveau de 1990 d'ici 2020, et de 85 à 90 % sous le niveau de 1990 d'ici 2050. Compte tenu de l'envergure de ce défi, les pays développés doivent commencer immédiatement à réduire intensément leurs émissions. Tout délai engendrera presque certainement des coûts plus élevés à long terme.
30. Le Canada représente à peu près 0,5 % de la population mondiale, mais contribue à peu près 2 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Ce qui situe les Canadiens et Canadiennes parmi les émetteurs les plus élevés par habitant, principalement en raison de la grandeur du pays, de la faible densité de la population, des demandes énergétiques élevées imposées par le climat, de notre économie fondée sur les ressources naturelles, et du volume des biens que nous exportons. En 2005, un peu plus de 23 tonnes de GES ont été émises pour chaque personne au pays : cela représente une augmentation de 8 % par habitant depuis 1990²¹. Si nous attendons du reste du monde, particulièrement des pays en voie de développement, qu'ils réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre, nous devons faire notre part et réduire les nôtres considérablement. La plupart des industries manufacturières ont réduit leurs émissions sous les niveaux établis par le protocole de Kyoto. L'industrie des pâtes et papiers est le chef de file à cet égard car elle a réduit ses émissions de 46 % en 2005 comparativement au niveau de 1990, dépassant de loin la cible de 6 % de Kyoto²².
31. La première ronde des discussions des Nations Unies sur les changements climatiques en 2008 a eu lieu à Bangkok à la fin du mois de mars. Il y a été convenu de formuler un pacte international sur le climat qui freinera l'augmentation des émissions mondiales d'ici les 10 à 15 prochaines années et les réduire de façon dramatique d'ici le milieu du siècle. Les discussions se poursuivent et l'objectif est de mettre au point un régime pour l'après-2012 à Copenhague, Danemark, en décembre 2009.
32. En Europe et en Scandinavie, le défi de réduire les GES a été relevé et ces régions sont bien en voie de respecter leur engagement envers Kyoto. Des programmes ont été créés afin de réduire les émissions et un système d'échange de droits d'émission de carbone a été implanté. De nouvelles technologies pour capter l'énergie éolienne ont été développées et une industrie complète a été créée.
33. L'essentiel de ce qui doit être fait pour éviter les conséquences les plus sérieuses du réchauffement de la planète peut être réalisé avec les technologies qui existent déjà. De très fortes possibilités de création d'emplois existent dans le développement d'industries et de nouvelles technologies d'efficacité énergétique, améliorant l'efficacité énergétique de nos maisons, réaménageant nos villes

¹⁹ GIEC (2007), page 2.

²⁰ Bramley, Matthew, Pembina Institute, communication avec Keith Newman, mai 2008.

²¹ Dewar, Heather, *L'activité humaine et l'environnement : statistiques annuelles – avril 2008*, section 1, Statistique Canada, no. de catalogue 16-201-X.

²² Environnement Canada, op.cit.

et développant le transport public. Cela nécessitera un changement de nos habitudes d'utilisation de l'énergie et les gouvernements n'ont pas voulu relever le défi.

34. Comment le Canada relèvera-t-il le défi de réduire les gaz à effet de serre? Dans notre climat nordique, les combustibles pour le chauffage et le transport sont essentiels. Il ne sera pas facile pour les Canadiens et Canadiennes de créer les solutions de rechange pratiques et à prix abordable dont nous aurons besoin.
35. Les entreprises et les gouvernements canadiens font la promotion de nouveaux projets d'oléoducs et de gazoducs, afin de faire du Canada le fournisseur en énergie des États-Unis au sein d'un marché de l'énergie continental intégré. Mais l'immense expansion largement incontrôlée des sables bitumineux a complexifié le défi de réduire les gaz à effet de serre au Canada. Elle a aussi généré de très sérieux problèmes environnementaux, sociaux et économiques. Ceux-ci sont tellement importants qu'une coalition en Alberta, incluant Petro Canada, Suncor, Husky Energy, Shell Canada, Imperial Oil, Devon Canada et ConocoPhillips Canada, a demandé à l'Alberta d'imposer un moratoire sur les prochains développements des sables bitumineux dans la région d'Athabasca²³. Cette demande a été rejetée par le gouvernement de l'Alberta.
36. Il est prévu que les émissions de gaz à effet de serre des nouveaux projets des sables bitumineux seront la plus importante source d'émissions de gaz à effet de serre du Canada dans la prochaine décennie. Il est estimé qu'elles représenteront plus de 40 % de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre entre 2003 et 2010²⁴. Le SCEP pense que des nouveaux projets sont acceptables seulement s'ils permettent de capter le carbone et de stocker les gaz à effet de serre dans des formations géologiques profondes dont ils ne pourront s'échapper. De plus, le SCEP pense que les projets actuels et les nouveaux projets des sables bitumineux doivent devenir neutres en carbone d'ici 2020 par une combinaison de réductions des émissions sur place, par le captage de carbone et le stockage et par des compensations réelles des émissions. Le coût estimé pour réaliser ces initiatives se situe entre 3 \$US et 14 \$US par baril²⁵. Alors que le pétrole s'échange à plus de 140 \$ le baril au milieu de 2008 et dont le prix est prévu d'augmenter davantage, il n'y a aucune raison justifiable d'empêcher l'industrie de commencer l'implantation de mesures de neutralité en carbone le plus tôt possible.
37. Même en tenant compte du climat et de la géographie du Canada, notre consommation d'énergie est quand même l'une des plus élevées au monde. L'abondance passée de sources d'énergie peu coûteuses a fait en sorte que le Canada n'a pas investi dans les technologies écoénergétiques pour les transports, le logement et les procédés industriels. La réhabilitation thermique de la maison canadienne moyenne réaliserait des économies d'énergie de 30 % à 50 % pour le chauffage²⁶. Les automobiles participent aussi de façon importante à l'émission des gaz à effet de serre au Canada. L'automobile moyenne émet près de 60 tonnes de dioxyde de carbone au cours de sa durée de vie. En dépit d'une large reconnaissance du besoin de réduire les émissions des automobiles, tous les systèmes publics de transport en commun au Canada sont sérieusement sous-financés.
38. Un plan pour réduire les émissions de gaz à effet de serre nécessitera l'instauration d'objectifs obligatoires pour les industries lourdes et les compagnies aériennes. En vertu du protocole de Kyoto, les gouvernements devaient établir un plafond et un système d'échange pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit d'un programme réglementaire en vertu duquel le gouvernement 1) établit un plafond limitant le volume des émissions dommageables (telles que le dioxyde de carbone et le méthane) permises, et 2) octroie des permis d'émission de ces gaz. Les entreprises seraient libres d'acheter et de vendre les permis à la suite de l'octroi initial. Au cours des années suivantes, le plafond est réduit au niveau établi comme étant acceptable.

²³ Scott, Norval, *Oil patch split for partial moratorium*, Globe and Mail, 25 février 2008

²⁴ McCulloch, Matthew, Marlo Reynolds, Rich Wong, *Carbon Neutral in the Oil Sands by 2020: A Leadership Opportunity in Canada's Oil Sands*, Pembina Institute, octobre 2006, p.9.

²⁵ Idem, p.37.

²⁶ Sustainable Energy, Development and the Environment, Sun Media, novembre 2000.

39. Une amélioration considérable du rendement énergétique pour les voitures et les camions, des incitatifs financiers pour le développement de sources d'énergie renouvelables, et d'importants investissements dans le transport en commun seront aussi nécessaires. De telles mesures ne devraient pas pénaliser les salariés à faible revenu, ni les personnes qui doivent voyager de longues distances pour gagner leur vie. Des crédits d'impôt remboursables devraient être utilisés pour assurer une équité.
40. En dépit de ces défis, le SCEP croit que des changements profonds viendront à la longue et affecteront notre consommation d'énergie et l'industrie de l'énergie. Ces changements seront imposés par des valeurs écologiques et de nouveaux choix de consommation, de même que par les répercussions du réchauffement de la planète qui forceront les gouvernements à agir tôt ou tard .
41. Le SCEP croit que le Canada ne doit plus faire partie du problème des changements climatiques. Il est temps que notre génération agisse de façon à ce que les générations qui viennent ne subissent pas les désastres et la dévastation causés par les changements climatiques que nous pouvons déjà prévoir.

Politique du SCEP :

42. *Le SCEP fait appel au gouvernement du Canada pour :*
 - 42.1 *établir un conseil national sur les changements climatiques, dont le SCEP et d'autres syndicats dans le domaine de l'énergie, ainsi que le Congrès du travail du Canada feraient partie, afin d'élaborer un consensus national de réductions des gaz à effet de serre après 2012;*
 - 42.2 *user de son influence sur les États-Unis afin de faire pression auprès d'eux pour qu'ils se joignent à la communauté mondiale dans la lutte contre le réchauffement de la planète en appliquant les objectifs des émissions de gaz à effet de serre de l'après 2012;*
 - 42.3 *appliquer un plan d'action qui relève le défi mondial que constituent les changements climatiques, plan d'action qui comporterait des cibles et des exigences obligatoires pour toutes les provinces et les secteurs de l'économie; ce plan d'action canadien doit amener, le plus tôt possible, des réductions des émissions de gaz à effet de serre dans notre pays;*
 - 42.4 *exiger que tout nouveau projet des sables bitumineux inclut le captage et le stockage du carbone;*
 - 42.5 *exiger que les projets actuels et les nouveaux projets des sables bitumineux soient carboneutres d'ici 2020;*
 - 42.6 *travailler à la promotion du développement durable et au règlement touchant les droits des autochtones dans le développement des sables bitumineux;*
 - 42.7 *entreprendre un programme de sensibilisation sur le réchauffement de la planète et la conservation de l'énergie à l'intention de l'ensemble des Canadiens et Canadiennes, mais surtout des communautés et des milieux de travail de l'industrie de l'énergie.*

Défi mondial – La rivalité mondiale et le règne des grandes compagnies

43. Jusqu'à tout récemment, les pouvoirs industriels pleinement développés d'Europe, d'Asie et d'Amérique du nord consommaient la part du lion de l'énergie mondiale. Aussi récemment que 1990, les membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) consommaient approximativement 57 % de l'énergie mondiale; l'Union soviétique/bloc du Pacte de Varsovie, 14 %; et seulement 29 % restait aux pays en voie de développement. Mais ce ratio est en train de changer : avec une forte croissance économique dans les pays en voie de développement, une plus grande proportion de l'énergie mondiale est consommée par eux. D'ici 2010, la part de l'utilisation énergétique des pays en voie de développement devrait atteindre 40 % et, si la tendance se maintient, 47 % d'ici 2030²⁷.

²⁷ Klare, Michael T, *The End of the World as You Know It - And the Rise of the New World Energy Order*, The American Empire Project, 15 avril 2008, http://aep.typepad.com/american_empire_project/2008/04/the-end-of-the.html

44. La Chine joue un rôle déterminant dans toute cette situation. Il est prévu que les Chinois, à eux seuls, consommeront 17 % de l'énergie mondiale d'ici 2015, et 20 % d'ici 2025 – à ce moment, si la tendance se maintient, la Chine dépassera les États-Unis comme principal consommateur mondial d'énergie²⁸.
45. En 2003, les États-Unis, aidés de la Grande-Bretagne, ont envahi et occupé l'Iraq, et se sont emparés de la troisième plus grande réserve conventionnelle de pétrole au monde²⁹. Le pays voisin, l'Iran, avec la deuxième plus grande réserve de pétrole et de gaz naturel a aussi subi les pressions politiques et militaires des États-Unis. L'Asie centrale, la Russie, la Chine et les États-Unis se font concurrence pour le pétrole et pour l'influence par le biais d'une présence économique et militaire. En Afrique, les États-Unis sont profondément impliqués au Nigeria alors que la Chine s'est positionnée au Soudan.
46. Les pays en voie de développement font maintenant concurrence aux pouvoirs économiques pleinement développés pour l'accès aux réserves restantes inexploitées d'énergie exportable – dans plusieurs cas, achetées il y a longtemps par des entreprises énergétiques privées de pays développés comme Exxon Mobil, Chevron, BP, Total et Royal Dutch Shell. Inéluctablement, les nouveaux aspirants ont créé des entreprises appartenant à l'État et forgé des alliances avec d'autres compagnies pétrolières appartenant à l'État qui contrôlent maintenant plus de 80 % des réserves de pétrole et de gaz dans le monde³⁰.
47. La Russie, le Venezuela, la Bolivie et l'Équateur ont profité de la hausse du prix du pétrole pour nationaliser leurs industries pétrolières et utilisé leur nouvelle richesse pour améliorer leurs programmes sociaux et augmenter leur influence politique et économique.
48. Bien que le pouvoir des compagnies énergétiques privées ait été contesté par la montée des compagnies pétrolières nationalisées, celles-ci demeurent puissantes et conservent une grande influence sur les gouvernements des pays développés. Elles comptent parmi les plus grosses et les plus puissantes corporations. La Exxon Mobil est un exemple du pouvoir que détiennent ces compagnies géantes. Elle est la plus grande compagnie privée dans le monde avec des revenus de 390 milliards de dollars en 2007 et des profits de 40,6 milliards de dollars. Elle emploie plus de 81 000 personnes dans le monde. La même année, BP avait des revenus de 284 milliards de dollars et Royal Dutch Shell, de 356 milliards de dollars. Pour donner une idée, les revenus de chacune de ces compagnies étaient supérieurs au PNB de pays tels que l'Irlande, le Pérou, la Finlande, l'Ukraine et la Nouvelle Zélande. Les revenus combinés d'Exxon Mobil, de BP, de Shell, de Chevron représentent la 12^e plus grosse économie au monde, juste après la Russie et le Brésil, et avant la Corée du Sud et l'Inde³¹.
49. Les industries de l'énergie, et en particulier du pétrole et du gaz, ont aussi été associées de longue date à des luttes géopolitiques et à des violations des droits de la personne. En Afrique, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient, les compagnies œuvrant dans le domaine de l'énergie sont associées aux régimes autocratiques et aux violations des droits de la personne. L'importance stratégique, militaire et économique des réserves pétrolières du Moyen-Orient est un des facteurs de conflits et d'appui à des régimes non démocratiques dans cette région³².

²⁸ Idem.

²⁹ Greenspan op.cit and Renner op.cit (voir note 3)

³⁰ Idem.

³¹ Wikipedia, *Liste des pays par PIB (nominal), 2007*; ainsi que les rapports annuels des compagnies.

³² Bacher, John, *Petrotyranny*, Science for Peace Series, Dundurn Press, 2001. Ce livre donne des détails sur les activités des compagnies pétrolières dans le monde ainsi que leur relation aux guerres et aux violations des droits de la personne. La Talisman Resources (canadienne) au Soudan, la Royal Dutch Shell au Nigeria et la Exxon en Indonésie sont quelques cas étudiés. Voir aussi Amnistie Internationale and Human Rights Watch pour obtenir la critique du rôle de la Enron (américaine) en Inde.

50. La politique de l'énergie du SCEP doit reconnaître la puissance du rôle des compagnies énergétiques privées, des compagnies pétrolières d'état et des grandes puissances qui cherchent à s'assurer un approvisionnement énergétique en déterminant le cours politique et économique de plusieurs pays à travers le monde.
51. La Banque mondiale, le Fonds monétaire international et l'Organisation mondiale du commerce ont imposé des politiques économiques néolibérales à plusieurs pays en voie de développement, forçant la privatisation et la déréglementation des marchés de l'énergie.
52. Par le biais de la Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la chimie, de l'énergie, des mines et des industries diverses (ICEM), le SCEP œuvre de concert avec le mouvement syndical international afin de créer des réseaux internationaux de syndicats et, lorsque c'est pertinent, fait campagne et négocie des accords internationaux et des codes de conduite pour les compagnies transnationales. Par le biais de notre Fonds humanitaire et la solidarité internationale, nous travaillons à bâtir un monde plus équitable où les droits de la personne sont respectés.

Politique du SCEP :

53. *Le SCEP continuera d'œuvrer au sein des organisations internationales de travailleurs et travailleuses comme l'ICEM afin de négocier des accords internationaux avec des compagnies du domaine de l'énergie qui enchâssent des codes de conduite et autres mesures protégeant les travailleurs et travailleuses et les droits de la personne. Le SCEP travaillera aussi avec ces organisations pour promouvoir des solutions équitables au réchauffement de la planète et des façons de promouvoir une collaboration pacifique entre les pays dans le développement de solutions de rechange au pétrole et de technologies d'économie d'énergie.*
54. *Le SCEP s'oppose à la libéralisation du commerce, à la privatisation et au programme de développement énergétique de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et de l'Organisation mondiale du commerce. Le SCEP appuie une stratégie de commerce équitable, des droits de la personne et de développement mondial sous l'égide des Nations Unies.*
55. *Le Canada doit tirer parti des crédits internationaux liés aux accords de Kyoto provenant de son appui au développement de sources d'énergie durables dans les pays en développement et travailler avec les « fonds humanitaires » syndicaux canadiens en vue de freiner le réchauffement de la planète et de réduire l'écart entre les nations riches et les nations pauvres.*
56. *Le Canada doit imposer des sanctions aux compagnies œuvrant dans le domaine de l'énergie qui se font complices des violations des droits de la personne dans les pays étrangers.*

Industrie canadienne de l'énergie

57. Les ressources énergétiques du Canada constituent un élément clé de l'amélioration de notre niveau de vie. Nos sources abondantes d'énergie naturelle ont permis de créer des industries de grande taille qui dépendent dans une large mesure de l'énergie peu coûteuse, comme les industries sidérurgiques, les fonderies, les alumineries et les usines de pâtes et papiers. Notre industrie de l'énergie est devenue elle-même un employeur important pour des dizaines de milliers de Canadiennes et Canadiens. La plupart sont des emplois syndiqués rémunérateurs que l'on retrouve dans l'extraction, le raffinage et le traitement des combustibles fossiles, dans la production de l'électricité et la distribution de l'énergie. Plus de 298 000 Canadiens et Canadiennes sont employés dans le secteur de l'énergie³³. En Alberta et dans d'autres régions de notre pays, les industries œuvrant dans le domaine de l'énergie constituent le premier moteur de l'économie.

³³ Williams, Cara, *Les carburants de l'économie*, L'emploi et le revenu en perspective, Statistique Canada, no. 75-001-XIF au catalogue, mai 2007, p. 23.

58. Toutefois, comme la plupart des industries de matières premières du Canada, le secteur de l'énergie a été construit sur l'hypothèse que nos ressources sont illimitées et qu'elles peuvent être minées, brûlées, contenues par des barrages et exportées sans égard à la conservation ou à nos propres besoins en matière de développement à long terme. Il en résulte que notre industrie est fortement axée sur l'extraction primaire, la production d'énergie et les exportations. Nous n'avons pas profité de nos ressources naturelles d'énergie pour construire une base industrielle la plus étendue possible dans le raffinage du pétrole, la fabrication de produits pétrochimiques et chimiques ou dans d'autres secteurs à valeur ajoutée.
59. Regardons de plus près certains secteurs de l'énergie du Canada, les membres du SCEP et d'autres Canadiens qui travaillent à produire et distribuer le pétrole, le gaz naturel, l'électricité, le charbon et l'énergie nucléaire.
60. La production et le raffinage du pétrole et du gaz naturel sont au cœur de l'industrie de l'énergie du Canada. On divise habituellement le secteur pétrolier et gazier en sous-secteurs « amont » et « aval ». Le sous-secteur en amont compte plus de 700 compagnies d'exploration et de production ainsi que des centaines d'entreprises connexes comme les entrepreneurs en prospection géosismique et en forage, les opérateurs de plate-forme de maintenance, les firmes d'ingénierie et diverses compagnies scientifiques, techniques, industrielles, de construction, de services et d'approvisionnement. Le sous-secteur aval est constitué de stations-service, de grossistes en produits pétroliers, de raffineries, de compagnies pétrochimiques, de services de distribution de gaz naturel et de systèmes de pipelines.
61. En 2006, le sous-secteur en amont du pétrole et du gaz employait 79 000 personnes au Canada. La plupart de ces emplois sont en Alberta (75 %), mais la plupart des provinces comptent aussi des emplois dans le sous-secteur en amont³⁴.
62. Un sous-secteur en amont du pétrole en pleine expansion est la production pétrolière en mer à Cohasset, Nouvelle-Écosse, et à Hibernia et Terra-Nova au large de Terre-Neuve. Bien que la plus grande partie des emplois du domaine de l'exploration et du forage pétroliers en Amérique du Nord ne soient pas syndiqués, le SCEP a créé un précédent en 2001 en syndiquant près de 500 travailleurs et travailleuses de la plate-forme en mer Hibernia.
63. La grande expansion de la production pétrolière canadienne se produit dans les sables bitumineux de la région de Fort McMurray en Alberta. Avec plus de 100 milliards \$ d'investissements maintenant prévus pour cette région, les sables bitumineux produisent déjà 1,1 million de barils par jour des 2,6 millions de barils de la production canadienne de pétrole brut en 2006, soit 38 %. La production des sables bitumineux est censée augmenter jusqu'à 3,4 millions de barils par jour ou 74 % de la production canadienne d'ici 2015. La production canadienne totale est censée augmenter à 5,3 millions de barils par jour d'ici 2020³⁵. Les principales pétrolières engagées dans cette exploitation sont la Syncrude, la Suncor, la Shell et Petro Canada. Le SCEP représente environ 2 200 travailleurs et travailleuses des opérations des sables bitumineux et de l'usine de traitement de la Suncor à Fort McMurray³⁶.
64. Étroitement liés au secteur gazier et pétrolier en amont, il faut compter environ 4 000 emplois directs dans le service et l'entretien des 100 000 kilomètres de pipelines de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-ouest, du Yukon, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec.
65. En aval, le nombre de travailleurs et travailleuses dans les raffineries de pétrole du Canada a diminué de 4,6 % entre 1990 et 1998 à cause de la fermeture de certaines raffineries et de l'abolition d'emplois dans celles qui continuaient d'opérer. Entre 1979 et 2004, 19 raffineries ont été fermées

³⁴ Idem, pp. 23-26

³⁵ Canadian Association of Petroleum Producers, *Crude Oil Forecast, Markets and Pipeline Expansions*, juin 2007, table 7.1.

³⁶ Williams (2007), pp. 23-26.

ou rationalisées au Canada. En 2006, il existait 19 raffineries de pétrole pour environ 13 000 emplois au Canada, surtout en Alberta, en Ontario et au Québec³⁷. Le SCEP représente la plupart de ces travailleurs et travailleuses d'un océan à l'autre. Les travailleurs et travailleuses des raffineries comptent un grand nombre de préposés à l'entretien, comme les mécaniciens d'entretien et les électriciens, et d'opérateurs de procédés qui, de plus en plus, travaillent avec des systèmes informatiques. Un sous-secteur moins important de l'industrie du raffinage englobe les lubrifiants et l'asphalte qui a connu une croissance tandis que l'emploi dans les raffineries de pétrole a diminué. Ce secteur compte environ 2 000 travailleurs et travailleuses dont plusieurs membres du SCEP.

66. Le traitement du gaz naturel emploie plus de Canadiens et Canadiennes, surtout en Alberta et en Colombie-Britannique, dans des usines proches de la tête de puits qui extraient la vapeur d'eau, l'hydrogène, le soufre, le CO₂ et autres impuretés afin que le gaz devienne du méthane presque pur. L'usine de traitement extrait également des produits pétrochimiques primaires tels le butane, le propane et l'éthane, connus sous le nom de « liquides du gaz naturel » (LGN). Les LGN, en plus des produits pétrochimiques primaires dérivés du pétrole brut lors du raffinement, constituent le stock d'alimentation des industries pétrochimiques. La plupart des LGN sont extraits dans les usines de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Les LGN sont ensuite « fractionnés » ou décomposés en produits particuliers dans les usines de Montréal, Sarnia, de Fort Saskatchewan et de Joffre. Bien que 10 % seulement du gaz naturel canadien soit utilisé par le secteur pétrochimique, l'industrie chimique du Canada emploie environ 22 000 personnes dont la moitié dans les produits pétrochimiques de base et le reste dans les produits à valeur ajoutée³⁸. Des membres du SCEP travaillent dans plusieurs de ces usines.
67. Plus on descend « en aval » du secteur pétrolier et gazier, plus les emplois se multiplient. Plus de 15 000 personnes travaillent dans les systèmes de distribution du gaz naturel au Canada, soit un nombre inférieur aux plus de 20 000 emplois recensés en 1997³⁹. Plus de 4 000 membres du SCEP travaillent à la distribution du gaz. Les emplois sont plus variés et comptent un grand nombre de commis de bureau, de releveurs de compteurs et de préposés à l'installation et à l'entretien. En Saskatchewan et au Manitoba, les systèmes de distribution du gaz, SaskEnergy et Manitoba Hydro, relèvent du secteur public. Dans les autres provinces, la distribution du gaz appartient aux compagnies comme Terasen (Fortis), Enbridge/Consumers Gas et Gaz Métropolitain. Les joueurs de ce secteur changent constamment à cause des fusions et des acquisitions.
68. Les produits pétrochimiques et la fabrication des plastiques constituent de bons exemples d'industries en aval qui ajoutent une valeur à notre pétrole et à notre gaz naturel. Environ 11 000 personnes sont employées dans l'industrie pétrochimique qui produit les composantes de base des adhésifs, des plastiques, des réfrigérants, des caoutchoucs synthétiques et des fibres⁴⁰. La plupart de ces emplois sont hautement spécialisés, syndiqués et bien rémunérés. Le SCEP représente des milliers de travailleurs et travailleuses dans ces industries clés. Parmi ces industries, l'industrie des plastiques représente à elle seule 90 000 emplois⁴¹. À son tour, cette industrie joue un rôle primordial dans les procédés de fabrication plus larges comme la production d'automobiles et l'emballage des produits alimentaires.
69. Le groupe le plus important de travailleurs et travailleuses de l'industrie du pétrole et du gaz sont les employés des 14 000 stations-service que comptait le Canada en 2006⁴². Près de 74 000 personnes travaillaient dans des stations-service cette année-là, un nombre en deçà des 78 000 en 1997⁴³. La grande majorité de ces emplois ne sont pas syndiqués et offrent un salaire près du salaire minimum

³⁷ Idem, p. 22.

³⁸ Association canadienne des fabricants de produits chimiques, calculé à partir du tableau de la dernière page de *l'Enquête de fin d'année 2005 sur les conditions d'affaires de l'industrie chimique de base et de résines*, les chiffres pour l'emploi étant pour 2006.

³⁹ Williams (2007), pp. 23-26.

⁴⁰ Association canadienne des fabricants de produits chimiques du Canada, op.cit.

⁴¹ The Canadian Plastics Industry, *People in Plastics*, juin 1996.

⁴² Canadian Petroleum Products Institute, *Retail Site Survey 2006*. http://www.cppi.ca/whats_new.html

⁴³ Williams (2007), pp. 23-26.

dans la plupart des cas. Toutefois, le SCEP a syndiqué certaines stations-service en Ontario et a réussi à augmenter les salaires et à améliorer la sécurité d'emploi.

70. Le plus important groupe de travailleurs et travailleuses de l'énergie est à l'emploi des services d'électricité du Canada, dont la plupart sont des compagnies de la Couronne. En 2000, plus de 82 000 Canadiens étaient à l'emploi des services d'électricité : 30 000 en Ontario, 26 000 au Québec, 5 200 en Alberta, 4 400 au Manitoba, 3 000 en Colombie-Britannique, 2 900 au Nouveau-Brunswick, 2 800 à Terre-Neuve, 2 100 en Nouvelle-Écosse, et 1 500 en Saskatchewan⁴⁴. La grande majorité de ces travailleuses et travailleurs sont syndiqués et sont membres de d'autres syndicats du secteur de l'énergie et des syndicats du secteur public. En Saskatchewan, les travailleurs et travailleuses de la SaskEnergy ainsi que les employés de bureau et les techniciens de la SaskPower sont membres du SCEP. À Edmonton, les opérateurs de chaudières de la centrale municipale EPCOR sont membres du SCEP.
71. Ce sont surtout l'Alberta, la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse qui produisent de l'électricité au charbon. En 1998, 24 mines de charbon du Canada employaient 8 000 personnes. Des milliers d'emplois de mineurs de charbon ont été perdus ces dernières années, mais on prévoit que leur nombre sera dorénavant plus stable. Près de la moitié de la production du charbon au Canada sert en métallurgie et est surtout destinée à l'exportation. Le reste est brûlé pour la production d'environ 19 % de l'électricité du Canada. L'économie du charbon, c'est-à-dire son extraction, son transport et les usines de production d'électricité, regroupe plus de 70 000 emplois⁴⁵. La plupart de ces emplois sont syndiqués, les travailleurs et travailleuses faisant partie de divers syndicats des mines, du transport et des services d'électricité.
72. Vingt-deux (22) centrales nucléaires CANDU sont en exploitation au Canada et produisent 15 % de l'électricité de notre pays, dont près de la moitié de l'électricité de l'Ontario où 20 réacteurs sont installés. Le combustible de ces réacteurs, l'uranium, est extrait dans le nord de la Saskatchewan, ce qui génère environ 1 500 emplois permanents. Les mineurs d'uranium du SCEP travaillent pour une importante compagnie d'exploitation minière, la AREVA, au Lac Cluff et à d'autres endroits. L'extraction de l'uranium, la production nucléaire d'électricité, les firmes d'ingénierie nucléaire du secteur privé, la société de la Couronne du gouvernement du Canada, Énergie atomique Canada Itée (EACL), emploient ensemble environ 25 000 travailleurs et travailleuses.
73. La plus grande partie de notre électricité (62 %) est produite par des centrales hydroélectriques au Québec, en Ontario, à Terre-Neuve, au Manitoba et en Colombie-Britannique. Le développement hydroélectrique de la Baie James au Québec, est l'une des plus grandes installations de ce type au monde. D'autres installations hydroélectriques importantes au Canada sont à Churchill Falls, au Labrador, la rivière Niagara, en Ontario, la rivière Nelson, au Manitoba, et la rivière Columbia, en Colombie-Britannique. On compte relativement peu d'emplois dans les installations mêmes, mais un grand nombre dans la construction et dans les services d'électricité qui livrent l'énergie aux résidences et aux consommateurs industriels. Outre les services d'électricité, certaines alumineries et compagnies de pâtes et papiers possèdent leurs propres barrages et centrales électriques.
74. Une autre source d'électricité au Canada est constituée d'environ 60 installations industrielles ayant des sources d'électricité indépendantes ou des usines de « cogénération » qui brûlent du gaz naturel ou des déchets comme les copeaux à brûler. Plusieurs compagnies d'électricité privées construisent des usines de cogénération en vue de fournir de l'électricité à usage industriel et d'en vendre le surplus au réseau hydroélectrique provincial. Les usines de cogénération comptent peu d'employés, de 15 à 90 environ. Le SCEP représente les travailleurs des usines de cogénération de plusieurs villes du Canada comme Campbell River, Sarnia, Fort McMurray et Fort Saskatchewan.

⁴⁴ Analysis and Modeling Group, *National Climate Change Process*, novembre 2000.

⁴⁵ Conseil national de recherche, *Energy in Canada*, p. 84.

L'état des réserves d'énergie du Canada

75. Comment les Canadiens et Canadiennes trouveront-ils l'énergie dont ils auront besoin dans 50 ans ou même dans dix ans? Nos ressources énergétiques naturelles sont-elles aussi abondantes que des générations de Canadiens l'ont présumé? Quelles seront les conséquences de l'augmentation des exportations de nos ressources énergétiques vers les États-Unis? Une réponse sommaire à la question de l'état des réserves d'énergie du Canada est que l'approvisionnement d'énergie des Canadiens ne pourra être maintenu pour les générations futures si on considère l'alimentation, les exportations et les habitudes actuelles de consommation.
76. La mesure des réserves de combustibles fossiles et l'estimation de la consommation future sont des sciences incertaines. Les enjeux sont cependant si élevés — la capacité des Canadiens et Canadiennes d'habiter confortablement notre froid pays et de maintenir un niveau de vie raisonnable — que toute estimation qui donne une idée de notre avenir en matière d'énergie vaut la peine qu'on s'y arrête.
- 76.1 Hydroélectricité : en 2005, le Canada a produit 360 000 gigawatt-heures d'hydroélectricité. La presque totalité de cette électricité a été produite par les services publics provinciaux et une petite partie par des compagnies privées comme Alcan. Selon le gouvernement fédéral, il est possible d'augmenter la production d'hydroélectricité de 50 % ou plus⁴⁶. Toutefois, ces développements devront être réalisés dans des endroits reculés et auraient des répercussions environnementales considérables, comme l'inondation de certaines vallées. Les installations hydroélectriques actuelles seront utilisées à pleine capacité dans les prochaines décennies selon les prévisions d'augmentation de la demande canadienne d'électricité de 1 % à 2 % par année d'ici 2020.
- 76.2 Pétrole : les réserves conventionnelles de pétrole du Canada (y compris Hibernia et les réserves en mer de l'Atlantique) étaient de 5 milliards de barils en 2006 — soit une alimentation de 10 ans au rythme de consommation de 2006⁴⁷.
- 76.3 Sables bitumineux : les sables bitumineux de la région de Fort McMurray en Alberta comportent des réserves beaucoup plus importantes. Elles totalisent présentement 170 milliards de barils selon The Oil and Gas Journal, le deuxième plus grand gisement de pétrole au monde après l'Arabie Saoudite. D'ici 2015, on s'attend à ce que les sables bitumineux produisent 85 % ou plus du pétrole canadien. Des investissements dans de nouveaux projets totalisant 100 milliards \$ ont été annoncés.
- 76.4 Gaz naturel : le gaz naturel, le combustible de choix pour le chauffage des foyers, la production d'électricité et de multiples autres usages n'est pas inépuisable. Les réserves totales en gaz naturel du Canada, découvertes mais non encore exploitées, et celles qu'on prévoit découvrir à l'avenir sont de 594 billions de pieds cubes. Environ la moitié de ces réserves de gaz se trouve dans le Bassin sédimentaire de l'Ouest en Alberta et en Colombie-Britannique, l'autre moitié dans les réserves « des régions pionnières » de l'île de Sable et des Grands Bancs de l'Atlantique, dans la mer Mackenzie-Beaufort et dans l'océan Arctique. Toutefois, l'utilisation du gaz augmente rapidement. L'Office national de l'énergie évalue que d'ici l'année 2030, les Canadiens et Canadiennes utiliseront 45 % plus de gaz qu'en 2005 en se fiant sur le gaz utilisé dans les sables bitumineux et la production d'électricité. À la longue, les importations dépasseront les exportations et feront du Canada un importateur net de gaz dans les années 2020⁴⁸. Il est sidérant que l'ONÉ continue de permettre l'exportation de plus de la moitié de notre gaz naturel alors qu'il prédit que nous allons avoir besoin d'en importer pour satisfaire nos besoins dans moins de 20 ans.

⁴⁶ Idem, pp. 99-100. La capacité hydroélectrique actuelle du Canada est établie à 66 823 mégawatts, 34 371 mégawatts supplémentaires « étant prometteurs pour le développement futur ».

⁴⁷ Canadian Association of Petroleum Producers, site web consulté en mai 2008.

⁴⁸ Office national de l'énergie, *L'avenir énergétique du Canada - Scénario de référence et scénarios prospectifs jusqu'à 2030 - Points saillants - Gaz naturel*, 15 novembre 2007.

- 76.5 Méthane de houille : la production de méthane de houille pourrait devenir importante dans l'ouest du Canada. En 2003, elle comptait pour 3 % de la production de gaz dans l'ouest et elle devrait augmenter à 5,5 % d'ici 2009⁴⁹.
- 76.6 Charbon : les réserves de charbon thermique sont estimées à environ 100 ans au rythme d'utilisation actuel⁵⁰. Cette réserve diminuerait plus rapidement si la proportion de charbon utilisée dans la production d'électricité venait à augmenter.
- 76.7 Uranium : les réserves totales d'uranium ne nous assurent qu'une alimentation de 40 ans au rythme d'utilisation actuel. À ces réserves s'ajoutent l'uranium provenant des mesures de désarmement ainsi que l'uranium et le plutonium retraités qui proviennent du combustible nucléaire usé⁵¹.
77. On doit aussi considérer les réserves d'énergie du Canada dans le contexte des réserves mondiales d'énergie. Depuis longtemps les géologues pétroliers nous avertissent que les réserves conventionnelles de pétrole s'épuisent⁵². Bien que de riches réserves nous restent, on s'attend à ce que la production atteigne un sommet d'ici 10 ans ou peut-être même avant⁵³. Un sommet sera atteint lorsque le rythme avec lequel le pétrole traditionnel peut être extrait sera insuffisant pour répondre à la demande. Une rapide escalade des prix va survenir. En 2008, les premières phases du pic pétrolier sont déjà ressenties : l'approvisionnement diminue dans plusieurs très grands champs pétroliers et les nouvelles découvertes sont insuffisantes pour satisfaire adéquatement une forte demande. Les prix ont considérablement augmenté et des analystes respectés prédisent que les prix vont doubler d'ici deux ans⁵⁴. Les prix ont déjà quintuplés au cours des huit dernières années. Bien que les sources de pétrole non conventionnelles (comme les sables bitumineux canadiens, le shale pétrolifère aux États-Unis, et la ceinture de l'Orénoque au Venezuela) pourront satisfaire une partie de la demande de combustibles liquides, la production de pétrole synthétique provenant de ces sources sera ralentie par la difficulté de trouver les énormes sommes nécessaires à l'expansion des installations, en raison du temps nécessaire à les construire, de même qu'en raison des sérieux problèmes environnementaux associés à ce mode de production du pétrole. Ce tableau à moyen terme de l'alimentation mondiale en pétrole conventionnel dont les réserves s'épuisent, augmente l'urgence d'assurer l'avenir énergétique du Canada.
78. Quelles conclusions tirer de l'état des ressources énergétiques du Canada? Bien que le Canada dispose de réserves assez importantes de charbon et de pétrole synthétique⁵⁵, les réserves non renouvelables de gaz naturel et de pétrole conventionnel pourraient être épuisées pendant la vie de nos enfants. De plus, est-il sage de continuer à "brûler" une ressource énergétique qui a d'autres utilisations plus durables et certainement à valeur ajoutée plus élevée en aval des industries de la pétrochimie? Il sera difficile d'augmenter la production d'électricité sans répercussions environnementales considérables et les futurs projets hydroélectriques et d'électricité renouvelable seront nécessaires au Canada pour remplacer les combustibles fossiles. Nos responsabilités face aux générations futures de Canadiens et Canadiennes nous dictent de conserver nos ressources énergétiques non renouvelables maintenant tout en développant de nouvelles sources d'énergie renouvelables durables pour l'avenir.

La sécurité énergétique du Canada

79. Les Canadiens et Canadiennes devront faire plusieurs choix difficiles pour le développement d'une politique canadienne de l'énergie. Devons-nous garantir notre approvisionnement stable et à long terme ou continuer à encourager la croissance des exportations? Devons-nous utiliser nos

⁴⁹ Idem.

⁵⁰ Conseil national de recherche, p. 84.

⁵¹ Conseil national de recherche, p. 67.

⁵² Colin J. Campbell et Jean H. Laherrere, *The End of Cheap Oil*, Scientific American, mars 1998, pp.76-83

⁵³ Voss, op. cit.

⁵⁴ Rubin, Jeff, *The New Inflation*, CIBC World markets, 27 mai 2008.

⁵⁵ Le pétrole fabriqué à partir du bitume des sables bitumineux.

ressources énergétiques aux fins du développement industriel et économique du Canada? Comment pouvons-nous maintenir un approvisionnement énergétique stable et à prix abordable tout en respectant nos engagements de limiter les changements climatiques? Les réponses à ces questions sont très complexes en raison de l'abandon dans lequel le gouvernement a laissé sa politique nationale et s'est soumis aux demandes du monde des affaires et des compagnies œuvrant dans le domaine de l'énergie pour adopter le continentalisme au détriment d'une politique canadienne de l'énergie.

80. Le Programme énergétique national (PEN) adopté en 1980 par le gouvernement du Premier ministre Pierre Elliott Trudeau a été la dernière tentative d'un gouvernement canadien d'imposer par voie législative une politique nationale de l'énergie. Pendant les années 1970, une série de politiques ont été introduites en vue d'établir une industrie pétrochimique canadienne. Ceci a entraîné des investissements importants et créé de nombreux emplois en Alberta, en Ontario, et à un moindre degré au Québec. En vertu du PEN, le Canada a essayé de « canadianiser » le secteur du pétrole et du gaz, d'augmenter les revenus fédéraux provenant des ressources en pétrole et en gaz et d'élargir le rôle de Petro Canada, la compagnie nationale de gaz et de pétrole. Le PEN promettait aussi le financement fédéral des projets de conservation et d'énergie renouvelable. Le système de double prix du pétrole destiné à l'exportation et au marché domestique a été négocié entre Ottawa et l'Alberta afin d'ajuster le prix du pétrole domestique à celui du reste du monde tout en protégeant les consommateurs canadiens contre les fortes hausses des prix mondiaux.
81. Les compagnies pétrolières et gazières et les gouvernements provinciaux de l'Ouest s'opposaient farouchement au PEN, ce qui a provoqué une grève de l'investissement. On attaquait le système de double prix parce qu'il refusait à l'Alberta l'occasion de profiter des prix mondiaux plus élevés du pétrole.
82. Le Syndicat des travailleurs de l'énergie et de la chimie (le prédécesseur du SCEP dans le secteur de l'énergie) appuyait plusieurs dispositions du PEN en 1980, mais s'opposait à l'augmentation des prix du pétrole et du gaz domestiques qui en faisait partie. Les hausses de prix du gaz naturel, les nouvelles taxes et la récession économique ont provoqué des mises à pied dans le secteur pétrochimique avec 27 fermetures d'usine représentant 12 % de toute l'industrie canadienne⁵⁶.
83. Toutefois, l'ère libérale de Trudeau en était à ses dernières heures et le monde des affaires canadien, sous l'égide du « Conseil canadien des chefs d'entreprises » (CCCE), se tournait maintenant carrément vers le libre-échange et l'intégration aux États-Unis. En 1982, le CCCE établissait un groupe de travail sur une politique de l'énergie présidé par le chef de la direction d'Imperial Oil, Donald McIvor. Des réunions avec les premiers ministres provinciaux et le ministre fédéral de l'énergie d'alors, Jean Chrétien, ont eu comme résultat de convoquer un sommet des chefs d'entreprises ayant pour mandat de réécrire la politique canadienne de l'énergie. Même avant l'élection de Brian Mulroney, le PEN était mort et le Canada abandonnait le système de double prix de l'énergie et son objectif de canadianisation⁵⁷.
84. En 1988, l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) subséquent confirmaient la politique canadienne continentaliste de l'énergie en créant un marché de l'énergie intégré nord-américain. L'ALÉNA allait même plus loin que tout accord commercial précédent en intégrant le contrôle d'un pays sur les ressources énergétiques d'un autre. Les dispositions en matière d'énergie de l'ALÉNA incluent⁵⁸ :
 - 84.1 la redéfinition d'exportations d'énergie de « services » à « biens » assujettissant ainsi les exportations d'énergie à des accords commerciaux.

⁵⁶ Conseil exécutif du SCEP, *Manuel de politique de la STEC*, 1992, et Roberts, Wayne, *Cracking the Canadian Formula, Between the Lines*, Toronto, 1990, p. 297.

⁵⁷ Clarke, Tony, *Silent Coup*, James Lorimer, Toronto, 1997.

⁵⁸ Pratt, Larry, *Energy: Free Trade and the Price We Paid*, Parkland Institute, février 2001.

- 84.2 l'interdiction d'imposer des restrictions à l'exportation (ce qui mettrait fin à la longue politique d'interdiction des exportations à moins qu'une réserve de pétrole et de gaz de 25 ans nécessaire aux besoins canadiens puisse être prouvée).
- 84.3 l'interdiction des taxes à l'exportation.
- 84.4 l'interdiction d'imposer un prix minimum ou maximum aux exportations et aux importations (pas de système de double prix).
- 84.5 le « traitement national » au Canada pour les compagnies américaines œuvrant dans le domaine de l'énergie, ce qui empêche le Canada de favoriser les entreprises canadiennes œuvrant dans ce domaine.
- 84.6 une disposition sur l'accès proportionnel qui exige que le Canada continue de fournir aux États-Unis la même proportion de ses ressources énergétiques; par exemple, si dans les 36 mois antérieurs, le Canada a exporté 58 % de son gaz naturel, il sera obligé d'en exporter la même proportion à l'avenir.
- 84.7 une exemption particulière de toute contestation commerciale pour les subventions gouvernementales à l'énergie, ce qui encourage le gouvernement canadien à offrir des subventions favorisant ainsi les exportations d'énergie à bas prix.
85. La politique économique continentaliste de l'ALÉNA visait à maximiser l'exportation des ressources énergétiques et des stocks d'alimentation en gaz naturel canadiens et a entraîné une augmentation subite et dramatique de ces exportations. En 2006, plus de 30 % de nos ressources énergétiques étaient exportées aux États-Unis.
- 85.1 Pétrole : le Canada produit 2,6 millions de barils de pétrole par jour et en exporte 1,8 millions aux États-Unis. Cette exportation a augmenté rapidement à mesure que la production de pétrole des sables bitumineux augmentait. Au même moment, les raffineries de l'Est du Canada en *importent* environ 850 000 barils par jour⁵⁹.
- 85.2 Gaz naturel : le Canada produit 17,1 milliards de pieds cubes de gaz par jour et en exporte plus de la moitié, soit 9,9 milliards de pieds cubes aux États-Unis. Cela constitue le double de la part canadienne de gaz naturel exporté depuis 1986⁶⁰. Étant donné l'épuisement des puits de gaz naturel conventionnel, les exportations du Canada vont probablement diminuer bientôt. De plus, les États-Unis ont construit plusieurs terminaux de gaz naturel liquéfié (GNL) qui pourront remplacer les importations du Canada. Il est temps maintenant de conserver nos ressources de gaz naturel, qui s'appauvrissent rapidement et de les conserver pour nos propres besoins.
86. Sous les gouvernements successifs conservateurs et libéraux, la politique de l'énergie du Canada est passée d'une tentative de politique nationale de l'énergie à la trahison des intérêts nationaux canadiens par l'intégration à la politique et aux marchés de l'énergie des États-Unis. Ces changements de politiques ont été faits dans l'intention de les rendre irréversibles sans égard à la volonté populaire des Canadiens ou aux autres politiques des gouvernements futurs. Les projets de pipelines visant à acheminer le bitume canadien pour se faire traiter aux États-Unis ont tous été approuvés, l'un après l'autre, en 2007 et 2008. La carte énergétique du continent est en train d'être redessinée. Une fois que tous les pipelines nécessaires pour acheminer les millions de barils de bitume canadien vers les États-Unis seront construits, le Canada sera intégré dans un marché Canada–États-Unis de l'énergie et les obstacles auxquels nous sommes confrontés pour notre indépendance et notre sécurité énergétiques seront bien plus importants qu'aujourd'hui.
87. Le SCEP rejette l'argument à l'effet « qu'il n'y a pas d'autre alternative » pour la politique de l'énergie du Canada. Il existe certaines options à l'intérieur du cadre de l'ALÉNA auxquelles un gouvernement innovateur ou une société civile au Canada peuvent avoir recours en vue de servir les intérêts des Canadiens et Canadiennes. Le SCEP a identifié plusieurs options pour le Canada à l'intérieur du cadre de l'ALÉNA, mais chacune exige une volonté politique :

⁵⁹ Canadian Association of Petroleum Producers, http://www.capp.ca/default.asp?V_DOC_ID=603

⁶⁰ Idem.

- 87.1 *Approvisionnement stable à long terme en ressources énergétiques pour le Canada* : l'ALÉNA n'interdit pas les mesures de conservation.
- 87.2 *La proportionnalité et les exportations canadiennes d'énergie* : la disposition sur la proportionnalité de l'ALÉNA est perçue comme une des principales barrières à une politique canadienne. Mais il existe des échappatoires partielles à cette contrainte. D'abord, le régime de proportionnalité de l'ALÉNA est fondé sur le volume des exportations des trois dernières années. En remplaçant le pétrole importé dans l'Est du Canada par du pétrole canadien, les exportations canadiennes de pétrole seraient réduites tout en rendant le Canada plus autosuffisant. La réduction des exportations de pétrole diminuerait la part assujettie à la disposition sur la proportionnalité et augmenterait la part de pétrole destinée à la transformation au Canada. Deuxièmement, moins de 10 % de l'électricité canadienne est exportée aux États-Unis. Étant donné ce faible volume d'exportation, le Canada a l'opportunité d'élaborer à l'avenir des réseaux canadiens d'énergie qui soient en très grande partie libres de la proportionnalité de l'ALÉNA.
- 87.3 *Politique des prix* : l'ALÉNA interdit au gouvernement d'établir un double prix, mais si on limite la capacité des pipelines et des lignes de transmission, la balance de l'offre et de la demande jouera en faveur des consommateurs canadiens. Au besoin, les gouvernements canadiens ont le pouvoir d'établir les prix de l'énergie canadienne. L'ALÉNA exige que le même prix soit offert aux Américains. En outre, les services producteurs d'énergie qui ne s'engagent pas dans l'exportation, comme le service intégré d'électricité et de gaz de Medicine Hat, ne sont pas assujettis aux dispositions de l'ALÉNA. Les citoyens de Medicine Hat sont protégés des hausses de prix du gaz naturel provoquées par le marché des États-Unis.
- 87.4 *Durabilité environnementale et sources d'énergie renouvelables* : afin de ralentir et de renverser le réchauffement de la planète, nos industries de l'énergie doivent compter de plus en plus sur les sources d'énergie renouvelables et durables. L'ALÉNA n'interdit pas que le gouvernement appuie ces secteurs, pas plus qu'il n'exige que cette énergie soit exportée.
88. Il est important de souligner que le Mexique n'est pas assujetti aux dispositions en matière d'énergie de l'ALÉNA. Il s'est exempté lui-même du continentalisme énergétique comme condition pour adhérer au pacte commercial et il n'est donc pas obligé de donner aux intérêts américains le plein accès à ses ressources énergétiques. Certaines dispositions de l'ALÉNA ont été mises de l'avant par les Canadiens sous la pression des compagnies canadiennes œuvrant dans le domaine de l'énergie à la recherche de profits à court terme.
89. Même si une politique canadienne de l'énergie entre nécessairement en conflit avec le continentalisme de l'ALÉNA, un nouveau secteur de l'énergie qui ne soit pas fondé sur les exportations peut échapper aux dispositions de l'ALÉNA. Le Canada doit tirer profit de toutes les occasions disponibles de canadianiser sa politique de l'énergie.
90. Bien que le SCEP recommande de poursuivre plusieurs options au sein de l'ALÉNA afin de servir les intérêts canadiens au niveau national, l'ALÉNA demeure tout de même une contrainte sérieuse pour la mise en place de sources d'énergie sûres pour les Canadiens à l'avenir. Il nous empêche d'utiliser notre pétrole et notre gaz en vue de donner de l'expansion à la fabrication de produits à forte valeur ajoutée et à la création de milliers d'emplois. On ne doit pas permettre que les intérêts à court terme des compagnies œuvrant dans le domaine de l'énergie prennent le pas sur ceux de la grande majorité des Canadiens. Le Canada doit se libérer des contraintes imposées par l'ALÉNA.
91. Le Canada doit prendre des mesures pour assurer sa propre sécurité énergétique. Au total, nous produisons plus de pétrole que nous en consommons, mais nous en exportons les deux tiers aux États-Unis. Dans l'est du Canada, nous importons du pétrole pour satisfaire 90 % des besoins de la région de l'Atlantique et du Québec, et 30 % des besoins de l'Ontario. Des pays de l'OPEP

politiquement volatiles, incluant l'Algérie, l'Iraq et l'Arabie saoudite, approvisionnent près de la moitié des importations de pétrole du Canada. Cette situation pose problème parce que nous ne pouvons faire dévier les exportations de pétrole en cas d'urgence vers l'Est canadien à partir de l'Ouest parce que la capacité des pipelines est insuffisante et parce que la clause de proportionnalité de l'ALÉNA, qui exige que le Canada exporte la même proportion d'énergie vers les États-Unis même si nous connaissons des pénuries au pays, l'en empêche. Ainsi, même si nous avons du pétrole en abondance, le Canada pourrait connaître de sérieuses pénuries de pétrole.

92. L'Office national de l'énergie a la responsabilité statutaire de s'assurer que l'intérêt du public soit protégé en ce qui a trait au pétrole et au gaz canadiens, incluant l'emploi au pays et la sécurité en approvisionnement⁶¹. Contrairement à son mandat, il permet aux compagnies pétrolières d'exporter autant de pétrole et de gaz aux États-Unis qu'elles le veulent, sans tenir compte des conséquences sur les Canadiens et Canadiennes. La *Loi sur l'Office national de l'énergie* exige que les exportations dépassant une période de plus de deux ans soient assujetties à des audiences publiques, et l'une des conditions permettant les exportations à long terme exige que le Canada soit d'abord adéquatement approvisionné. Pour contourner ces exigences, tous les permis d'exportation depuis 1986 ont été octroyés pour des périodes de moins de deux ans. Ils sont ensuite renouvelés par l'Office une fois qu'ils arrivent à terme⁶².
93. Le Canada doit s'assurer que le pipeline entre Montréal et Sarnia puisse permettre au pétrole de l'Ouest canadien d'être acheminé au Québec. La portion du pétrole de Terre-Neuve présentement exportée devrait aussi être redirigée vers l'Est canadien. Ces mesures permettraient de diminuer les importations de près de la moitié des niveaux actuels. À long terme, le Canada devrait augmenter la capacité des pipelines est-ouest et construire un pipeline situé entièrement au Canada, afin d'offrir un approvisionnement sûr en pétrole aux Canadiens et Canadiennes de l'est et d'entreprendre de sérieuses mesures de conservation.

Politique du SCEP :

94. *Le SCEP demande une politique de sécurité énergétique pour les Canadiens et Canadiennes. Cette politique doit inclure :*
- 94.1 *un développement accru de la capacité des pipelines est-ouest, dont la construction d'un pipeline entièrement situé au Canada, afin d'acheminer le pétrole de l'Ouest canadien vers l'Est canadien.*
- 94.2 *la révocation des dispositions en matière d'énergie de l'ALÉNA et le rejet des dispositions semblables de tout accord commercial à venir.*
- 94.3 *le gaz ou tout autre ressource énergétique comme condition préalable à l'exportation.*
- 94.4 *un gel de la capacité des pipelines à destination des États-Unis pour le pétrole brut, le bitume et le gaz naturel et des demandes pour un gel aux niveaux de 2007 de toutes les le rétablissement de l'exigence de réserves prouvées d'une durée de 25 ans pour le pétrole, exportations d'électricité vers les États-Unis, jusqu'à ce qu'une nouvelle politique canadienne de l'énergie crée un contexte pour les exportations d'énergie qui soit aligné sur nos intérêts nationaux.*
- 94.5 *La conservation de l'énergie.*

Déréglementation et privatisation de l'énergie

95. L'industrie canadienne de l'énergie s'est développée selon une réglementation publique aux paliers fédéral et provincial. Au Canada, la réglementation publique reflète le rôle important que les

⁶¹ Office national de l'énergie, *Motifs de décision - TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd.*, OH-1-2007, septembre 2007, p.55 https://www.neb-one.gc.ca/ll-fre/livelink.exe/fetch/2000/72399/72487/316853/338875/366874/366701/A1A4H3_-_Motifs_de_d%E9cision_OH-1-2007.pdf?nodeid=366705&vernum=0

⁶² Shrybman, Stephen, communication avec Keith R. Newman, mai 2008.

gouvernements ont joué dans le développement de notre économie et de nos infrastructures, y compris celui de l'énergie. Au niveau fédéral, l'Office national de l'énergie est chargé de la planification des besoins futurs du Canada en matière d'énergie, de réglementer le commerce interprovincial de l'énergie, comme les pipelines et l'attribution des licences d'exportation. Au niveau provincial, les commissions de services publics octroient les licences aux producteurs d'électricité et réglementent les prix et les services aux consommateurs. Le prix de l'essence est aussi réglementé dans plusieurs provinces. Tous ces corps réglementaires ont pour mandat de voir au développement et à la distribution de l'énergie dans l'intérêt de la population.

96. Ces institutions publiques et les règlements qu'ils administrent sont fondés sur le fait que l'énergie n'est pas un produit que les Canadiens peuvent choisir selon sa qualité ou son prix. L'énergie est un service public essentiel et sa production doit être assurée en tout temps. La construction des installations nécessaires à la production d'énergie exige généralement de lourds investissements qui bénéficient d'investissements directs et publics ou de subventions publiques importantes. Pour ces raisons, l'approvisionnement en énergie ne peut être laissé au soi-disant « libre marché » dont l'objectif premier est le profit à court terme sans égard aux coûts sociaux, aux impacts environnementaux, ou aux conséquences sur la santé et la sécurité des travailleurs et travailleuses. La faillite d'Enron en 2001 a fait la preuve qu'il est insensé de permettre à l'équivalent corporatif de joueurs à la petite semaine de diriger un service essentiel aussi crucial que l'approvisionnement en énergie.
97. Néanmoins, la politique canadienne de l'énergie est tombée aux mains d'une élite idéologique du monde des affaires qui fait la promotion de la mondialisation, de la privatisation et de la déréglementation. Peu à peu, la réglementation de la politique canadienne de l'énergie est retirée des mains des institutions publiques pour être livrée à celles des compagnies en mal de profits. Cette dangereuse tendance n'est pas encore terminée. Elle peut et doit être renversée.
98. La déréglementation du gaz naturel est un bon exemple du « bouleversement du marché » auquel la déréglementation peut mener. En 1986, le gouvernement fédéral et les provinces productrices de gaz naturel s'entendaient pour déréglementer le prix du gaz naturel à la tête de puits. Cela voulait dire que son prix de gros serait désormais établi selon la seule loi de l'offre et de la demande, même si le prix aux consommateurs résidentiels était toujours réglementé par les commissions de services publics provinciaux. En 1999, après l'ouverture du pipeline Alliance qui transporte d'énormes quantités de gaz naturel canadien aux États-Unis, une pénurie de gaz naturel dans ce pays a soudain fait grimper le prix à la tête de puits au Canada. Le prix a triplé en un an et celui-ci a été imposé aux utilisateurs résidentiels et aux industries. Les profits du gaz naturel ont produit des gains financiers sans précédent pour les pétrolières et les gazières. Les provinces productrices, comme l'Alberta et la Colombie-Britannique, ont récolté des gains en redevances considérables alors que les consommateurs de toutes les provinces en ont subi les inconvénients. En Californie, le centre de la soi-disant crise de l'énergie américaine, le prix du gaz naturel a poussé les services d'électricité à la faillite et a exigé une aide financière publique de 11 milliards de dollars⁶³.
99. En promettant une électricité moins chère, l'Alberta et l'Ontario ont instauré une déréglementation de l'électricité. La promesse n'avait aucun sens puisque l'électricité privée déréglementée doit inclure les coûts supplémentaires des profits aux génératrices, aux distributeurs et aux fournisseurs privés, des dividendes aux investisseurs et des commissions aux courtiers en marchandises. De fait, en Alberta, la déréglementation s'est embourbée dans les conflits d'intérêt et les scandales. La déréglementation avait promis une électricité moins chère mais a seulement provoqué une hausse des prix et une complexité sans nom. Keith Provost, un ancien cadre supérieur chez Alberta Power, prétend que la déréglementation de l'électricité a « inutilement coûté aux consommateurs albertains plus de 13,8 milliards \$ » entre 2001 et 2006⁶⁴.

⁶³ Wilson, F, *Who is Making Money on Natural Gas Prices*, et Sinclair, J. *Learning the Lessons from Natural Gas*, in *Costly Energy*, CCPA, février 2001.

⁶⁴ Nikiفورuk, Andrew *The Politics of Power*, AlbertaVenture, Volume 12, numéro 2, février 2008.

100. En 2002, la tentative des conservateurs ontariens de privatiser Hydro One a avorté après que le SCEP et le SCFP ont réussi à traîner le gouvernement d'Ontario devant les tribunaux en alléguant qu'il n'avait pas l'autorité légale de privatiser le service public. Le gouvernement libéral suivant a cherché à mettre en application le plan de privatisation de façon plus discrète. Plutôt que d'attaquer la production d'électricité actuelle, le gouvernement permet à toute nouvelle production d'électricité d'être privée. Puisque la grande partie du système public de production d'électricité doit être remplacée au cours des 20 prochaines années, cela équivaut à permettre progressivement la privatisation. La législation interdit à l'Ontario Power Generation Corp. de propriété publique de produire de l'énergie verte telle que de l'énergie éolienne et solaire, ce qui signifie que l'énergie verte privée va contribuer à démanteler le système public d'électricité. Le plan du gouvernement pour le réseau d'électricité intégré dévoilé en août 2007 souhaite que « le secteur de l'électricité en Ontario évolue vers un marché compétitif... » qui « va donner lieu à une concurrence accrue parmi les fournisseurs et à des coûts plus bas »⁶⁵.
101. Curieusement, la poursuite de la privatisation et de la déréglementation dans deux provinces canadiennes arrivent à un moment où plusieurs années d'expériences négatives avec la déréglementation de l'électricité aux États-Unis ont fait en sorte qu'un nombre de plus en plus important d'organismes de réglementation ont délaissé cette pratique. Un sondage à l'échelle du pays à la fin de 2007 a confirmé un renversement dramatique du soutien parmi les organismes de réglementation des services publics envers la déréglementation des marchés de l'énergie. En fait, un tiers des organismes de réglementation dans des états présentement déréglementés disent qu'ils sont maintenant en train de prendre sérieusement en considération le retour de la réglementation des services publics dans leurs juridictions⁶⁶.
102. La privatisation par le gouvernement de l'Ontario de la centrale nucléaire de Bruce soulève de graves problèmes. British Energy a loué cette installation nucléaire afin de l'exploiter dans un but lucratif et espère faire des milliards de profits en vendant l'électricité sur le marché très lucratif des États-Unis. Mais l'Ontario demeure responsable des risques, peut-être énormes, de cette centrale nucléaire. Voilà un dangereux précédent.
103. Au Québec, le Projet de loi 116 de juin 2000 (Régie de l'énergie) a réagi à la déréglementation des marchés de l'énergie en Amérique du Nord, mais a maintenu son contrat social avec les consommateurs québécois. Dans cette province, on doit réserver aux résidents un « fonds du patrimoine » de 165 billions de watts-heures (bWh) au faible coût de 2,79 cents le kWh. Le surplus d'électricité est vendu en gros sur les marchés de l'énergie, y compris celui de l'exportation. Jusqu'ici, le Québec n'a pas eu à faire face aux contestations de l'ALÉNA pour ce système de double prix apparent de l'énergie. La loi québécoise donne une idée de la manière avec laquelle la réglementation peut servir les consommateurs canadiens et québécois.
104. En 2007 et 2008, le Québec a encouragé les multinationales étrangères à dominer les nouveaux projets d'énergie éolienne de la province au détriment des projets locaux et d'Hydro-Québec. Les Québécois et Québécoises vont se priver de plusieurs milliards de dollars en revenus alors que les profits vont aller à l'extérieur du pays. Le SCEP s'oppose aux privatisations qui servent seulement les intérêts des intérêts privés⁶⁷.
105. Au niveau fédéral, le gouvernement du Canada a cédé toutes ses parts de Petro Canada en 2005. Petro Canada a été créée en 1976 en réponse à la crise du pétrole de l'OPEP. Le ministre de l'Énergie du Canada décrivait son rôle en ces termes :
- 105.1 Elle explorera les régions éloignées du Canada pour trouver diverses ressources énergétiques, fera des recherches sur le développement des sables bitumineux et du pétrole lourd [...] tentera d'établir des sources fiables d'importation et pourra même s'engager dans

⁶⁵ Wilson, Fred, *Parties unplug debate on privatized power system*, Toronto Star op-ed, 27 septembre 2007.

⁶⁶ RKS Research and Consulting, *Changing Course: Latest RKS Survey of State Utility Regulators Documents Retreat From Deregulation*, 20 septembre 2007.

⁶⁷ Francoeur, Louis Gilles, *Pour qui souffle le vent*, Le Devoir, Édition du samedi 10 et du dimanche 11 mai, 2008.

des activités en aval comme le raffinage et la distribution. Cela augmentera le contrôle du gouvernement sur le prix et le profil des ressources énergétiques du Canada [...] elle prendra des mesures directes en vue d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en énergie des marchés canadiens; garantira une présence canadienne plus importante dans une industrie dominée par l'étranger [...] et offrira un moyen permettant au gouvernement de participer, avec les provinces, les gouvernements étrangers et les entreprises du secteur privé, à des activités directes de l'industrie de l'énergie [...]⁶⁸.

106. Le secteur privé des pétrolières et des gazières méprisait tous ces objectifs surtout celui de canadianiser une plus grande part du secteur pétrolier. L'élimination de Petro Canada comme pétrolière nationale était une priorité pour l'élite canadienne et après les négociations de l'Accord de libre-échange en 1988, la privatisation de Petro Canada en 1990 était devenue inévitable.
107. L'industrie du pétrole et du gaz au Canada est maintenant majoritairement contrôlée par des étrangers. Statistique Canada a rapporté en 2006 que 51,3 % des actifs totaux étaient sous contrôle étranger⁶⁹. Puisque ces données n'incluent pas les actionnaires étrangers de compagnies contrôlées par des Canadiens, la mesure exacte de la propriété étrangère de nos industries pétrolières et gazières est nettement plus grande.
108. Au début du 21^e siècle, la nécessité d'une présence canadienne dans le secteur du pétrole et du gaz qui agisse dans l'intérêt public est toujours aussi importante. La déréglementation et le libre-échange ont engendré une série de prises de contrôle par les États-Unis de pétrolières et gazières canadiennes de taille moyenne comme la Westcoast Energy, la Anderson Exploration et la Canadian Hunter. Comme on pouvait le prévoir, la plupart des emplois des anciens sièges sociaux de ces compagnies à Calgary ont disparu. Lorsqu'il était sous contrôle public Petro Canada a démontré sa capacité d'être un leader dans le développement de l'énergie (ex. les sables bitumineux par le biais de Syncrude). Une nouvelle compagnie d'état doit maintenant se tourner vers l'élaboration de nouveaux projets d'énergies renouvelables dans le domaine de l'énergie éolienne, solaire et marémotrice.
109. Le gouvernement fédéral doit encore remettre sous contrôle public une grande compagnie pétrolière intégrée afin de jouer un rôle de leadership parmi les grandes compagnies du secteur public ce qui est essentiel à une politique énergétique canadienne à venir. Ces compagnies publiques incluent Hydro-Québec et Hydro-Ontario et les autres services d'électricité provinciaux ainsi que de nombreuses compagnies municipales d'énergie comme Hydro-Toronto, EPCOR d'Edmonton, ENMAX de Calgary et les services municipaux locaux d'énergie dans des villes comme Ottawa, London, Kingston, Winnipeg, Saskatoon, Swift Current et Medicine Hat.

Politique du SCEP :

110. *Le SCEP s'oppose à la privatisation et à la déréglementation de l'électricité. L'énergie et l'électricité sont des services publics essentiels qui ne doivent pas être régis par des politiques de libre marché. Le droit exclusif d'établir le prix de l'électricité doit appartenir aux autorités de réglementation provinciales et locales qui agissent dans l'intérêt public.*
111. *Les compagnies d'énergie de propriété provinciale ne doivent pas être privatisées, en tout ou en partie.*
112. *Le SCEP croit que l'industrie du pétrole et du gaz devrait être sous propriété publique. Le SCEP demande au gouvernement canadien de prendre de nouveau le contrôle d'une grande compagnie pétrolière intégrée et d'utiliser la compagnie comme moyen de mettre en oeuvre une politique publique dans l'industrie de l'énergie.*

⁶⁸ MacDonald, Donald, 1973 memorandum, in Fossom, John, *Oil, the State and Federalism*, U of T Press, 1997.

⁶⁹ Statistique Canada, L'observateur économique canadien, no. 11-010 au catalogue, mars 2006, page 3.15.

Pour une politique canadienne de l'énergie

113. Le SCEP a une vision d'une stratégie fédérale-provinciale différente de développement de l'énergie pour le Canada. Nous nous opposons à la domination de notre industrie du secteur énergétique par des compagnies transnationales qui cherchent à acquérir des droits sans précédent et à imposer leur contrôle sans égard à la réglementation des gouvernements. Mais les structures bureaucratiques géantes, comme nos compagnies provinciales d'hydroélectricité, ne représentent ni ne protègent les Canadiens et Canadiennes. Ces bureaucraties s'identifient aux compagnies géantes avec lesquelles elles transigent et agissent comme elles.
114. L'essentiel du développement d'énergies renouvelables se fera à une échelle beaucoup plus modeste que les énormes projets de barrages hydroélectriques et de centrales nucléaires du passé. Des sources d'énergie hydroélectrique à petite échelle, éolienne, solaire, marémotrice et autres viendront s'ajouter à nos services publics provinciaux d'électricité actuels. Toutes ces options produiront des quantités relativement petites d'électricité qui satisferont les besoins locaux. Ces producteurs d'énergie seront bien adaptés à la propriété locale, y compris par des services publics provinciaux, des municipalités ou des districts régionaux, des compagnies locales, des coopératives de travailleurs et travailleuses ou des petites entreprises. Plusieurs municipalités canadiennes possèdent et gèrent déjà avec succès des services d'électricité ou des réseaux de distribution de gaz locaux. Les Canadiens et Canadiennes peuvent développer ce réseau de fournisseurs d'énergie pour ainsi garantir un approvisionnement durable en énergie, pour offrir un nombre croissant de bons emplois et pour soutenir des stratégies économiques canadiennes et locales.
115. Dans le secteur traditionnel du pétrole et du gaz, une compagnie sous contrôle public peut jouer un rôle vital dans les projets conjoints avec les fournisseurs d'énergie locaux et jouer un rôle de leader dans la recherche et le développement. Le gouvernement fédéral doit établir de nouveau une participation majoritaire dans une grande compagnie pétrolière intégrée.
116. Un nouveau secteur canadien de l'énergie ne réussira pas sans aide. Le SCEP demande qu'on crée des autorités de l'énergie locales, imputables et sensibles afin qu'elles travaillent avec les gouvernements locaux, les services publics provinciaux et les intervenants du secteur privé dans la conception de systèmes viables d'énergie afin de satisfaire nos besoins présents et futurs. Les réseaux régionaux d'énergie doivent être coordonnés et, là où c'est approprié, intégrés. On doit encourager une autosuffisance énergétique régionale maximum. Il sera nécessaire d'accorder une aide pour la recherche et le développement de technologies et des prêts pour les dépenses en immobilisation.
117. Ces objectifs devront être soutenus par un Office national de l'énergie (ONÉ) revitalisé, financé par des taxes sur les ressources énergétiques et représenté par des compagnies canadiennes, des travailleurs et travailleuses et leurs syndicats et des consommateurs. Le nouvel ONÉ doit garantir un approvisionnement d'énergie à long terme pour les Canadiens et Canadiennes avant d'autoriser des permis d'exportation et doit encourager l'intégration des réseaux régionaux entre les provinces. Il doit aussi financer la recherche et le développement et offrir des prêts aux fournisseurs canadiens d'énergie dans le but de rendre les coûts de l'énergie durable et renouvelable concurrentiels à ceux du pétrole, du gaz et du charbon.
118. Une nouvelle politique canadienne de l'énergie devrait viser la création de réseaux d'énergie canadiens et régionaux qui auront le premier droit sur les ressources énergétiques conventionnelles et celles en développement. Un nouveau réseau électrique national intégré, d'est en ouest, devrait aussi être créé afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité pour tous les Canadiens et Canadiennes. L'Ontario, le Manitoba et le Québec discutent déjà d'améliorer les liens entre leurs réseaux respectifs.
119. Les commissions régionales et provinciales de l'énergie devraient avoir l'autorité exclusive d'émettre un permis aux fournisseurs d'énergie et de réglementer les prix industriels, résidentiels et pour les consommateurs. Les Canadiens et Canadiennes doivent voir plus loin que le vieux débat sur le prix de nos ressources énergétiques : au « prix mondial » ou à un prix inférieur? Il y a des aspects plus

essentiels à l'établissement des prix, comme le coût complet de l'utilisation et de la réutilisation des ressources, la remise en état des terres, et la transition équitable pour les travailleurs et travailleuses. Le prix de l'énergie peut encourager le développement industriel et décourager les choix non durables des consommateurs.

120. Les faibles redevances provinciales et fédérales sur nos ressources énergétiques constituent depuis longtemps des subventions aux compagnies œuvrant dans le domaine de l'énergie, surtout dans le secteur pétrolier et gazier. Les redevances, les frais et les tarifs imposés à l'accès aux ressources publiques relèvent de la politique fiscale et peuvent servir à stimuler le développement économique et à satisfaire les autres besoins publics comme le financement des programmes sociaux. Maintenir le prix de l'énergie à un niveau raisonnable pour l'industrie et les consommateurs relève aussi de la politique d'un gouvernement qui peut très bien s'harmoniser avec des redevances équitables sur les ressources publiques. Plusieurs études ont relevé que les redevances pétrolières et gazières de l'Alberta sont très faibles en comparaison avec la plupart des juridictions produisant du pétrole. Une petite augmentation de certaines redevances sera instaurée en 2009, mais il est prévu que la perception globale des redevances dans la province baissera de 2 milliards \$ par année ou de 20 % en dépit du fait que la production de pétrole doublera presque⁷⁰. Le développement des sables bitumineux qui produira bientôt la majorité de la production canadienne de pétrole brut, est largement subventionné par les faibles redevances. Les compagnies dans le secteur des sables bitumineux payeront seulement entre 1 % et 9 % de la valeur du brut synthétique jusqu'à temps que 100 % de tous les coûts d'immobilisation soient payés. Le taux de redevances après le remboursement des coûts d'immobilisation est établi à un maximum de 40 % lorsque le prix du pétrole est tarifé à de plus de 120 \$ le baril⁷¹, bien moins que dans la plupart des autres juridictions⁷². Ces régimes à faibles redevances équivalent à une subvention pour la production de combustibles fossiles non renouvelables qui n'est pas octroyée aux projets d'énergie renouvelable, et un niveau injustifié d'aide sociale à des entreprises très rentables. Il n'y a aucune raison de négocier avec l'industrie pétrolière à partir d'une position de faiblesse. Plus de 50 % du pétrole de la planète disponible aux investissements privés est situé au Canada et l'autre moitié dans des juridictions avec des risques politiques élevés ou des coûts d'exploration élevés⁷³.
121. Une politique canadienne de l'énergie doit aussi prendre en considération les impacts des exportations énergétiques à large échelle sur le reste de l'économie canadienne. Une affluence de revenus de nos exportations de pétrole en pleine croissance a provoqué une hausse accélérée de la valeur du dollar canadien, notamment en comparaison avec la monnaie américaine. Cette situation a rendu beaucoup de manufactures non concurrentielles et a été la principale cause de la perte de centaines de milliers d'emplois manufacturiers. Le gouvernement canadien devrait permettre les exportations d'énergie seulement si elles ne sapent pas d'autres industries en raison des impacts sur notre monnaie.
122. Une nouvelle politique canadienne de l'énergie devra obliger le Canada à affirmer sa souveraineté dans l'Arctique. Le potentiel économique de la région, ainsi que son accessibilité accrue à cause du réchauffement planétaire, ont suscité un intérêt accru pour la prospection des ressources et la propriété contestée des ressources souterraines. Le Canada doit assumer activement ses responsabilités dans la région afin de prévenir la dégradation de l'environnement, de contrôler et réglementer le transport maritime, et de protéger les populations nordiques.
123. Toute nouvelle politique canadienne de l'énergie doit aussi mettre l'accent sur une politique de conservation et de transport. Les mesures de conservation comme les programmes de rénovation des édifices et les vérifications environnementales industrielles en vue de réduire le gaspillage et

⁷⁰ Acuna, Ricardo, et Diana Gibson, *Stelmach royalty decision shows it will be business as usual for Alberta*, Parkland Institute, 26 octobre 2007.

⁷¹ Government of Alberta, *The New Royalty Framework*, 25 octobre 2007, page 3.

⁷² United States Government Accountability Office, *Oil and Gas Royalties: A Comparison of the Share of Revenue Received from Oil and Gas Production by the Federal Government and Other Resource Owners*, Mai 2007. <http://www.gao.gov/new.items/d07676r.pdf>

⁷³ Rubin, Jeff, *OPEC's Growing Call On Itself*, CIBC World Markets, octobre 2007. Présentation en format pdf au http://research.cibcwm.com/economic_public/download/jr_industrials_nyc_oct07.pdf

d'augmenter l'efficacité énergétique, seront essentielles pour respecter nos engagements de réduction des gaz à effet de serre (GES) et pour les dépasser afin de stabiliser ces émissions. Le transport constitue la plus grande source d'émissions de GES et l'amélioration du transport en commun, les nouvelles technologies pour les automobiles et le recours accru au transport ferroviaire peuvent avoir des résultats positifs importants. La conservation et le transport sont des éléments critiques de toute politique de l'énergie pour le Canada.

124. On estime que le quart environ des émissions de gaz à effet de serre provient directement des décisions personnelles et des choix de consommation. Le simple fait de baisser le chauffage pendant les mois d'hiver ou lorsque nous nous absentons de notre foyer ainsi que des milliers d'autres décisions personnelles sont très importants par rapport à leurs impacts sur l'environnement. Nos choix de consommation, comme le genre de véhicule que nous achetons ou notre décision d'utiliser le transport en commun ou de se déplacer à bicyclette, peuvent devenir de puissants agents de changement. Un avenir durable exige des changements culturels profonds dans le monde entier, mais en particulier dans les pays industrialisés comme le Canada.

Politique du SCEP :

125. *Le SCEP demande qu'on élabore une nouvelle politique canadienne nationale de l'énergie. Cette politique doit venir d'un consensus national et être le produit d'un débat national impliquant tous les paliers de gouvernement, l'industrie, les syndicats, les consommateurs, les Premières nations et les représentants des communautés.*
126. *Le SCEP demande que la politique canadienne de l'énergie soit liée aux besoins et aux aspirations des Premières nations, surtout dans les cas de projets de développement énergétique sur leurs terres ancestrales ou celles qui leur ont été cédées en vertu d'un traité. Les projets de développement énergétique comme les projets hydroélectriques et les pipelines doivent être négociés avec les Premières nations affectées et des solutions à long terme aux problèmes des Premières nations doivent être élaborées comme préalable à tout mégaprojet énergétique.*
127. *Le SCEP demande la revitalisation de l'Office national de l'énergie (ONÉ) à titre de pierre angulaire de toute nouvelle politique nationale de l'énergie. L'ONÉ doit être financé au moyen d'une taxe sur les ressources énergétiques et offrir du financement pour la recherche et le développement en matière d'énergie et des dépenses en immobilisations pour les projets d'énergie durable et de conservation d'énergie. L'ONÉ devrait offrir un financement aux intervenants qui représentent les groupes sans but lucratif souhaitant comparaître devant les audiences de l'ONÉ.*
128. *Le SCEP demande que des autorités locales, imputables et sensibles soient créées afin de coordonner un approvisionnement durable en énergie et de maximiser l'autosuffisance.*
129. *Le SCEP demande le développement de réseaux d'énergie nationaux et régionaux afin de maximiser l'autosuffisance énergétique canadienne et locale et le remplacement des centrales électriques au charbon par des sources d'énergie canadiennes durables.*
130. *Le SCEP demande qu'un régime progressif de redevances soit mis en place pour garantir que les ressources naturelles d'énergie du Canada soient utilisées à bon escient et que la richesse naturelle de notre pays devienne le fondement économique stable de nos programmes sociaux. Les redevances et les taxes doivent faire en sorte que les combustibles fossiles ne soient pas subventionnés par rapport à des sources d'énergie plus durables comme l'hydro-électricité et les énergies renouvelables. Notre régime de redevances doit être à la limite supérieure de ce qui est payé dans les autres pays industrialisés.*

Stratégie industrielle

131. La politique canadienne de l'énergie doit tenir compte du potentiel d'utilisation industrielle et de valeur ajoutée de nos ressources énergétiques naturelles. Le gaz naturel et les dérivés du pétrole brut constituent le stock d'alimentation ou la matière première des produits chimiques, des engrais, des peintures et des résines et de beaucoup d'autres produits dans plus de 1 000 lieux de travail au Canada. Ces produits sont fabriqués à partir d'extractions du gaz naturel et du pétrole brut comme l'éthane, le propane, le butane, le pentane, et leurs oléfines. La valeur du polyéthylène produit au Canada à partir de l'éthane a dix fois la valeur d'une valeur équivalente du gaz⁷⁴.
132. Ce secteur de valeur ajoutée de l'économie canadienne est tenu en otage par les politiques continentalistes de l'énergie, l'ALÉNA et la déréglementation. L'approvisionnement en gaz naturel est devenu un problème primordial de la croissance de ce secteur, surtout en Alberta. Le problème d'approvisionnement sera aggravé, si le pipeline américain proposé à partir de l'Arctique est construit puisqu'il n'offrira aucun approvisionnement de l'Arctique canadien aux producteurs pétrochimiques de l'Alberta. L'accès au gaz naturel pour les compagnies pétrochimiques de l'Ontario est présentement près de la pleine capacité alors que la croissance de ce secteur au Québec devra dépendre de l'accès aux stocks d'alimentation provenant du gaz naturel en mer de l'île de Sable⁷⁵.
133. La déréglementation du prix du gaz a également éliminé l'avantage concurrentiel que les producteurs pétrochimiques canadiens ont déjà eu sur les producteurs américains. Comme l'indique l'Association des fabricants de produits chimiques, le prix élevé du gaz naturel nord-américain nuit sérieusement à la compétitivité des fabricants de produits chimiques canadiens et américains et l'avantage offert par le prix de notre gaz naturel s'est presque complètement érodé. La nouvelle capacité des gazoducs d'exportation mise en service depuis 10 ans a augmenté la capacité d'exportation et a donc réduit l'avantage des prix du gaz naturel et du stock d'alimentation par rapport aux États-Unis. Le coût de notre stock d'alimentation est maintenant comparable au coût américain, moins les frais du transport par pipeline. Cela a soulevé de sérieux doutes sur la viabilité de toute croissance importante du secteur pétrochimique au Canada. D'ailleurs en 2006, selon le président et chef de la direction de l'Association canadienne des fabricants de produits chimiques, « le premier et plus important défi... est la disponibilité du stock d'alimentation. La disponibilité de liquides du gaz naturel est maintenant un sérieux problème pour les producteurs de l'Ouest »⁷⁶. Pourtant, le Canada exporte 58 % de son gaz naturel aux États-Unis. Ironiquement, il existe plusieurs projets dans l'est du Canada pour importer du gaz naturel liquéfié par pétrolier de la Russie et de l'Afrique du Nord, alors que nous exportons la plus grande quantité de gaz que nous produisons vers les États-Unis.
134. La politique d'exporter des emplois vers les États-Unis a pris de l'ampleur en 2007 et 2008 à la suite des décisions de l'ONÉ d'autoriser les projets de pipelines Keystone et Alberta Clipper. Ensemble, les pipelines pourront acheminer plus de 1,2 million de barils de bitume vers le sud. Informetrica, l'une des firmes de recherche économique les plus respectées au Canada, a évalué que l'exportation de 400 000 barils de bitume non traité vers les États-Unis par le pipeline Keystone coûterait 18 000 emplois au Canada⁷⁷. En dépit des représentations du SCEP à l'ONÉ contre le projet de pipeline, l'Office et le Cabinet du gouvernement conservateur l'ont approuvé, ce qui démontre que les deux sont plus préoccupés par le développement économique et la création d'emplois aux États-Unis qu'au Canada.

⁷⁴ Mirosh, Val (Vice-président, NOVA Chemicals Energy Council of Canada), *End Use of Energy and Hydrocarbons*, 19 juin 2006.

⁷⁵ Association canadienne des fabricants de produits chimiques, *The Competitive of Canada's Business and Policy Environment for Chemical Manufacturers*, 2000-2001.

⁷⁶ Paton, Richard (PDG, Association des fabricants de produits chimiques), *Canadian Competitiveness - The Winning Hand*, discours d'ouverture de la Conférence de l'industrie pétrochimique CERI 2006, 6 juin 2006.
http://www.ccpa.ca/files/speeches/CERI_final_version_14_JUN_06.pdf

⁷⁷ McCracken, Mike (PDG de Informetrica), témoignage devant l'ONÉ concernant le projet du Pipeline Keystone, 2007

135. La plus grande partie de l'industrie canadienne a été bâtie sur le faible coût de l'énergie. On a maintenant sacrifié cet avantage à la déréglementation et à l'ALÉNA. Le prix de l'utilisateur pour l'énergie est maintenant établi selon l'offre et la demande du marché continental. En outre, les pénuries d'énergie aux États-Unis feront grimper les prix au Canada même si l'énergie est disponible en quantité amplement suffisante pour les besoins de notre pays.
136. L'abandon du droit des Canadiens et Canadiennes à disposer d'un double prix ou d'un système de prix variable pour nos ressources énergétiques comme fondement à une stratégie industrielle et économique pour le Canada, a constitué une énorme trahison de nos intérêts nationaux par notre élite économique et politique. Nous devons récupérer notre souveraineté sur l'établissement du prix de l'énergie.
137. L'offre d'énergie à faible coût au Canada a souvent été liée à des exigences de performance auprès des compagnies pour qu'elles se développent et qu'elles offrent des emplois stables pour les Canadiens et Canadiennes. Ces exigences sont de plus en plus victimes du marché déréglementé et continental de l'énergie.
138. À mesure que la capacité des oléoducs et des gazoducs augmente, les grandes compagnies augmentent leur capacité de centraliser les raffineries à quelques endroits à travers le pays qui deviennent à leur tour de plus en plus capitalistiques et comptent de moins en moins d'employés. La rationalisation des installations d'énergie est motivée par le profit et entre en conflit avec la nécessité du développement économique au Canada. Les ressources énergétiques naturelles sont une propriété publique sous juridiction provinciale; il est donc inacceptable d'exclure les communautés locales des profits tirés des ressources extraites dans leur région.
139. Le SCEP rejette l'argument qui veut que les installations de raffinage et de transformation doivent devenir toujours plus grosses et concentrées. On peut maintenir un haut niveau de technologie et de productivité dans des installations régionales qui desservent des marchés régionaux; les Canadiens et les Canadiennes ont le droit en tant que propriétaires de ces ressources d'insister pour obtenir que ces avantages économiques soient distribués équitablement.

Politique du SCEP :

140. *Le SCEP demande qu'on rétablisse un lien solide entre la politique de l'énergie du Canada et ses politiques de développement industriel et économique. Nos ressources énergétiques — qui appartiennent à tous — peuvent et doivent former la base de notre développement économique.*
141. *Le SCEP demande qu'une quantité suffisante de gaz naturel soit fournie par exigence réglementaire au secteur pétrochimique afin d'assurer sa croissance et son développement futur.*
142. *Le SCEP appuie une politique de « l'énergie au service de l'emploi » en vertu de laquelle les commissions nationales et régionales de l'énergie feront que la création d'emplois stables, manufacturiers et autres, sera un des facteurs déterminants de la délivrance de permis de production de pétrole, de bitume, de gaz, de charbon et d'uranium, tout comme l'offre d'électricité à faible prix.*

Environnement

143. Les industries de l'énergie du Canada créent de nombreux problèmes environnementaux critiques. En voici quelques-uns :
- 143.1 L'exploration et l'exploitation pétrolière et gazière dans les parcs et les zones écologiquement sensibles.
 - 143.2 Le torchage aux puits de pétrole et de gaz : l'Alberta compte plus de 5 000 torchères qui émettent du soufre et d'autres substances toxiques dans les bassins atmosphériques.
 - 143.3 L'épuisement des nappes phréatiques provoqué par les puits de pétrole et de gaz naturel.
 - 143.4 La contamination de la nappe d'eau souterraine par les métaux lourds, soit les sous-produits de l'extraction *in situ* (traitement à la vapeur) des bitumes.
 - 143.5 Les déversements des navires pétroliers et les risques des projets d'extraction de pétrole en mer, surtout le long de la côte du Pacifique, qui est sujette aux tremblements de terre.
 - 143.6 La pollution thermique provenant du raffinage du pétrole.
 - 143.7 L'émission de radon (gaz à faible niveau de rayonnement) provenant des usines à gaz et des installations industrielles.
 - 143.8 La contamination du sol et de la terre aux sites des raffineries de pétrole et de gaz et aux stations-service.
 - 143.9 Les impacts des énormes opérations d'extraction à ciel ouvert des sables bitumineux ainsi que les grandes quantités de CO₂ produites lors de leur conversion en pétrole brut synthétique.
 - 143.10 La pollution de l'atmosphère provenant des usines pétrochimiques, y compris les composés du soufre et les hydrocarbures toxiques.
 - 143.11 Les émissions de soufre et d'autres polluants provenant des centrales à charbon de même que les nombreuses répercussions environnementales de l'extraction du charbon.
 - 143.12 Les impacts du développement hydroélectrique sur l'environnement.
 - 143.13 Les problèmes de santé, de sécurité et d'environnement liés à l'extraction de l'uranium et des centrales nucléaires.
144. La nouvelle industrie de l'énergie renouvelable du Canada créera elle aussi des problèmes d'environnement, par exemple, les impacts des turbines éoliennes sur les oiseaux, le cadmium et les acides des piles de stockage, le méthane et les gaz provenant de la biomasse, et de nombreux autres problèmes que l'on devra résoudre.
145. Les émissions de gaz à effet de serre demeurent le problème environnemental le plus urgent pour notre industrie de l'énergie. La transition croissante du charbon et du pétrole à forte teneur en carbone au gaz naturel réduit en partie la quantité des émissions de dioxyde de carbone. On doit cependant noter qu'alors que si la combustion du gaz naturel émet 30 % moins de CO₂ que le pétrole, il émet aussi du CO, un autre gaz à effet de serre. Par ailleurs, le gaz naturel est surtout composé de méthane, un gaz à effet de serre important. Les fuites qui se produisent à l'exploration, la production et l'utilisation du gaz naturel représentent 40 % des émissions de méthane dans l'atmosphère.

146. Dans les régions productrices de charbon, on propose la « technologie de la combustion propre » comme solution environnementale. La combustion du charbon émet 75 % plus de CO₂ dans l'atmosphère que le gaz naturel. La construction d'usines de production d'électricité à partir de la combustion du charbon ne devrait être permise que si le captage et le stockage du carbone sont prévus en début de projet et que les usines sont neutres en carbone.
147. Le bois et la biomasse sont aussi des combustibles à base de carbone très utilisés au Canada, tant pour le chauffage des foyers que dans des applications industrielles. Les utilisations industrielles des déchets de bois, des copeaux à brûler et des liqueurs résiduelles représentent environ 4 % de la production d'énergie primaire au Canada. L'industrie des pâtes et papiers brûle suffisamment de déchets du bois et de copeaux pour produire de l'électricité à leur propre usage et à des fins de revente aux services publics⁷⁸. Le bois se distingue des combustibles fossiles parce qu'il est renouvelable et qu'en théorie, l'accumulation de carbone nécessaire à la croissance des arbres vient équilibrer l'émission de carbone lors de sa combustion. Toutefois, cet équilibre suppose que la forêt demeure intacte ou continue de croître. L'effet de puits de carbone de nos forêts constitue aussi une compensation à la combustion des combustibles fossiles traditionnels. La combustion du bois, en particulier dans les poêles de chauffage domestiques, dégage aussi d'autres gaz, comme le monoxyde de carbone et le benzène, et de nombreuses autres particules qui constituent des risques pour la santé. Bien que le bois sera toujours une option à l'huile, au gaz et au charbon, la plus importante contribution environnementale de nos forêts au ralentissement du réchauffement de la planète sera l'augmentation de la taille des jeunes forêts en croissance comme nouveaux puits de carbone.
148. Les biocarburants ont été proposés comme façon de réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports. Ils ont aussi été promus comme source fiable d'énergie qui va faire baisser la dépendance envers les combustibles fossiles. Les biocarburants sont produits à partir de ressources renouvelables (plantes, déchets organiques, etc.) et peuvent être utilisés comme solution de rechange aux combustibles fossiles. L'éthanol et le biodiésel sont deux principaux biocarburants largement utilisés aujourd'hui. À la fin de 2006, le gouvernement conservateur a annoncé l'objectif d'augmenter la consommation de biocarburants de 5 % de la consommation totale de carburants au Canada en 2010⁷⁹. Cette politique suivait celle adoptée par plusieurs pays d'augmenter la production de biocarburants. Cependant l'engouement pour les biocarburants cause le retrait de grandes surfaces de terre qui servaient à produire de la nourriture. Trente pour cent de toutes les céréales cultivées aux États-Unis en 2008 seront convertis en éthanol et consommés dans les voitures, et l'Europe, le Brésil et la Chine se dirigent tous dans la même direction. Puisque moins de terres sont dévouées à la production alimentaire, les prix des céréales ont augmenté. « Le contexte est maintenant établi pour une concurrence directe pour des céréales entre les 800 millions de personnes qui possèdent des automobiles et les deux milliards de personnes les plus pauvres de la planète »⁸⁰. Au début de 2008, des émeutes au sujet des prix des aliments se sont produites dans plusieurs pays et les demandes pour freiner la conversion de nourriture en carburant ont été très fortes. Ironiquement, une étude menée par le prix Nobel de chimie a découvert que la culture et la combustion de biocarburants vont peut-être augmenter plutôt que de diminuer les émissions de gaz à effet de serre⁸¹. Le SCEP s'oppose à la culture de denrées alimentaires pour produire du carburant. Les biocarburants devraient seulement être dérivés des déchets inutilisables de l'agriculture, de l'industrie forestière et d'autres sources de déchets.

⁷⁸ Ressources naturelles Canada, *Statistiques et faits sur l'énergie*, chiffres pour 2006. <http://www.nrcan-rncan.gc.ca/stat/ener-gfra.php>

⁷⁹ Forge, Frédéric, *Les biocarburants - politique énergétique, environnementale ou agricole?*, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires, Division des sciences et de la technologie, février 2007, <http://www.parl.gc.ca/information/library/PRBpubs/prb0637-f.htm>.

⁸⁰ Dyer, Gwynne, *The End of Cheap Food*, 6 juillet 2007. Voir aussi, *The Coming Food Catastrophe*, 25 mars 2008. à <http://www.gwynnedyer.com/>

⁸¹ Royal Society of Chemistry, *Biofuels could boost global warming*, finds study, Chemistry World, 27 septembre 2007.

Produits chimiques et toxiques

149. Le principal problème environnemental auquel le secteur pétrochimique doit faire face est l'élimination des produits chimiques persistants, toxiques et bioaccumulatifs, y compris les ingrédients des pesticides, les produits chimiques industriels et les dioxines et furanes. Comme les produits chimiques persistants, toxiques et bioaccumulatifs se déplacent dans l'environnement vers les régions nordiques plus froides, ils constituent un risque particulier pour la santé des autochtones. En mai 2004, à Stockholm, un traité international signé pour éliminer 12 polluants organiques persistants (POP) et continuer la recherche sur d'autres POP qui pourront être ajoutés plus tard à la convention est devenu une loi⁸². Le Canada s'est engagé à réduire ou à éliminer les rejets de produits chimiques nommés dans le traité⁸³.
150. Le SCEP considère que l'industrie des produits chimiques et des plastiques (y compris le polychlorure de vinyle – PVC) constituent une autre préoccupation pour la santé, la sécurité et l'environnement. Environ 100 000 produits chimiques sont utilisés dans la fabrication des plastiques. De ces produits, moins de 10 % ont fait l'objet d'une étude, moins de 1 % ont une cote d'exposition professionnelle et seulement 100 ont fait l'objet d'études scientifiques suffisantes pour offrir une évaluation valable des risques pour la santé chez les êtres humains⁸⁴.

Uranium et énergie nucléoélectrique

151. Certains proposent aussi l'expansion de l'énergie nucléoélectrique comme alternative aux combustibles fossiles et le gouvernement fédéral du Canada continue de promouvoir cette solution par le biais de la technologie du réacteur CANDU. Toutefois, la méfiance profonde de la population à l'égard de l'énergie nucléoélectrique, les coûts énormes pour l'immobilisation et les risques de même que le problème des déchets radioactifs provenant des centrales nucléaires, rendent l'expansion de ce secteur difficile. Néanmoins, en raison des préoccupations croissantes à l'égard du réchauffement de la planète, l'intérêt pour l'alternative nucléaire a augmenté et des réacteurs sont en construction dans plusieurs pays à travers le monde⁸⁵.
152. Le SCEP reconnaît que l'énergie nucléoélectrique offre une solution de rechange en énergie qui ne contribue pas au réchauffement de la planète et qui réduit la pollution de l'atmosphère. Il reconnaît aussi que les centrales nucléaires canadiennes et les mines d'uranium ont un dossier exemplaire en matière de sécurité. Toutefois, même si nos centrales nucléaires n'ont que 30 ans, leurs déchets constitueront un problème environnemental pendant des milliers d'années. Tout accident futur majeur, même unique, peut avoir des conséquences dramatiques sur l'environnement et la santé humaine pendant des décennies. Tant qu'on ne pourra pas faire pencher la balance des risques de façon décisive du côté de la sécurité publique et de l'environnement, le SCEP ne peut pas appuyer l'expansion de l'énergie nucléoélectrique au Canada. De plus, le SCEP croit que le principe de précaution doit s'appliquer à tous les nouveaux projets de mines d'uranium.
153. Le développement de l'énergie au Canada se fait au prix de notre environnement naturel. Bien qu'il soit impossible de satisfaire nos besoins en énergie sans répercussions sur les écosystèmes, il faut identifier ces répercussions et les minimiser. Bien souvent, les choix portent moins sur les répercussions nécessaires que sur les coûts et les profits. Deux principes peuvent aider à trouver un équilibre écologiquement durable entre la satisfaction de nos besoins en énergie et le respect de notre environnement, soit :

153.1 Le principe de précaution. Lorsque les renseignements ou la compréhension fondamentaux des répercussions de nos technologies nous manquent ou que les conséquences à long

⁸² Les polluants organiques persistants comprennent : le DDT, l'aldrine, le chlordane, la dieldrine, l'endrine, l'heptachlore, le mirex, le toxaphène, l'hexachlorobenzène, les biphenyles polychlorés (bpc), les dioxines et les furanes.

⁸³ Gouvernement du Canada, *Plan national de mise en oeuvre du Canada au titre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants*, mai 2006.

⁸⁴ Kohler, Brian, *Plastics*, SCEP, novembre 1995.

⁸⁵ Wikipedia, *Economics of new nuclear power plants – New plants under construction*. Consultation en mai 2008.

terme de substances ou d'activités particulières nous sont inconnues, le principe de précaution avance que la politique publique devrait avantager l'environnement.

- 153.2 La comptabilisation du coût complet. Les gouvernements et les compagnies doivent calculer les coûts du développement et de la production de façon à y inclure le coût des dommages causés à l'environnement, du réaménagement et de l'épuisement des ressources. Une fois ces coûts calculés, nous avons une base commune pour prendre des décisions environnementales et économiques éclairées.

Politique du SCEP :

154. *Les membres du SCEP se battent sans répit pour la durabilité de l'environnement et la santé et la sécurité en milieu de travail. Nous nions le faux conflit entre environnement, santé et emplois. La protection de la santé et de la sécurité et de l'environnement en milieu de travail doit être négociée et appliquée par les comités conjoints syndicaux-patronaux. Le SCEP s'engage de nouveau à jouer un rôle de premier plan et à s'assurer que les milieux de travail canadiens soient sains et sécuritaires pour les travailleurs et travailleuses et les communautés et respectent les normes environnementales les plus sévères.*
155. *Le SCEP appuie le principe de précaution et le principe de la comptabilisation du coût complet en vue de réaliser un avenir énergétique durable.*

Transition vers le développement durable

156. Qu'advient-il de nos emplois dans les secteurs de l'énergie si le Canada respecte ses engagements en vertu des traités internationaux sur les changements climatiques? Dans l'entente initiale de Kyoto, le Canada devait réduire ses émissions à un niveau inférieur de 6 % de ses émissions de 1990 – une réduction de 25 % des niveaux de 2005. Les ententes pour 2012 et après vont probablement exiger du Canada qu'il réduise ses émissions de 50 à 80 % des niveaux de 1990. Respecter cet engagement exigerait clairement une réduction substantielle de la combustion de combustibles fossiles par un usage plus efficient.
157. L'urgence de prévenir un réchauffement planétaire draconien a convaincu la plupart des acteurs dans le milieu des affaires que des mesures sérieuses devaient être prises. Contrairement au débat précédent sur le protocole de Kyoto, les associations d'affaires ne prétendent plus que la prévention du réchauffement climatique provoquera un déclin économique. Il n'y a plus aucun doute que notre économie va continuer de croître fortement, bien que plus lentement si aucune mesure de protection du climat n'est prise. Cependant, une question demeure : qui en assumera les coûts? Bien que les mines de charbon, les puits de gaz et de pétrole et les raffineries subiront sans doute les contrecoups de la mise en œuvre des mesures visant à réduire le réchauffement climatique, la principale menace de perte d'emplois pour les membres du SCEP et pour d'autres travailleurs et travailleuses dans ces secteurs, proviendra toujours des conditions du marché, des changements technologiques et des fusions de compagnies.
158. Des études économiques seront nécessaires afin de déterminer les répercussions des importantes mesures prises pour réduire le réchauffement climatique sur les travailleurs et travailleuses et les communautés. Il sera nécessaire d'effectuer des études sur les répercussions socioéconomiques aux niveaux national, provincial et régional et ce, pour chacune des industries oeuvrant dans le domaine de l'énergie.
159. La plus grande partie de l'instabilité de l'emploi pouvant être prévue dans le secteur pétrolier viendra de l'épuisement des réserves conventionnelles et du passage à l'exploitation des sables bitumineux. La forte expansion des sables bitumineux continuera de créer de l'emploi pendant quelque temps encore dans la région de Fort McMurray. Toutefois, les nouvelles technologies, comme la production in situ, réduiront l'emploi à l'avenir.

160. La perte d'emplois dans l'industrie traditionnelle de l'énergie sera compensée jusqu'à un certain point par la création de nouveaux emplois dans la nouvelle industrie de l'énergie renouvelable qui émerge au Canada. Bien que nous ne puissions déjà prévoir avec certitude la proportion de la production d'énergie que les sources renouvelables, comme l'énergie éolienne, solaire, marémotrice, géothermique et de biomasse représenteront dans la prochaine décennie, ces secteurs continueront de croître. De nombreux nouveaux emplois seront créés dans ce secteur, peut-être autant ou plus que les pertes prévues dans celui des combustibles fossiles. Toutefois, ces nouveaux emplois n'équivaleront pas aux emplois perdus. Ils seront dans des endroits différents, exigeront des compétences différentes et seront moins bien rémunérés. La plupart des nouveaux emplois en énergie renouvelable seront créés pour la fabrication des produits, comme les génératrices éoliennes et les cellules photovoltaïques nécessaires à l'énergie solaire, mais il y aura aussi des emplois plus traditionnels pour la construction, l'entretien et la production d'électricité.

Politique du SCEP :

161. *Le SCEP demande le soutien des gouvernements fédéral et provinciaux au développement rapide des industries de l'énergie renouvelable, lié à la formation et à des dispositions d'embauche préférentielle afin d'offrir des programmes de transition sectoriels et régionaux.*

162. *Les ressources en gaz naturel, en pétrole brut et en bitume du Canada constituent une source potentielle de nouveaux emplois à valeur ajoutée, surtout dans les régions les plus affectées par la perte d'emplois dans le secteur de la production et du raffinage traditionnels du pétrole. L'industrie pétrochimique canadienne et ses partenaires en aval, les fabricants de produits chimiques et de plastiques, pourront prendre de l'expansion avec un approvisionnement nouveau et peu coûteux en gaz naturel et en liquides du gaz naturel et avec les avantages économiques offerts par les coûts de l'électricité. Par ailleurs on devrait imposer aux raffineries de séparer et de mettre en disponibilité de plus grandes quantités de produits pétrochimiques primaires dérivés du pétrole brut.*

163. *Le SCEP demande qu'une disposition réglementaire requiert que les producteurs de gaz naturel doublent la part de leur production de gaz naturel offerte à l'industrie pétrochimique aux fins de production manufacturière secondaire au Canada et que celle-ci passe des 10 % actuels à 20 % de la production totale.*

Transition équitable

164. *Les compagnies œuvrant dans le domaine de l'énergie modifient leurs investissements et se repositionnent afin de maintenir et d'augmenter leurs profits pendant la présente période de restructuration. Le SCEP demande que les employeurs et les gouvernements travaillent avec les syndicats afin de garantir que des mesures de transition équitable pour les travailleurs et travailleuses soient également mises en place.*

165. *Le SCEP croit qu'un plan de transition équitable pour les travailleurs et travailleuses de l'énergie et pour les régions de notre pays qui dépendent de ce secteur exige une intervention politique et du financement à un niveau qui reflète l'énorme richesse que le développement de l'énergie a amenée aux compagnies et à notre société. Le SCEP demande qu'aucun travailleur et qu'aucune communauté ne soient abandonnés à la suite des changements environnementaux et économiques.*

166. *Tout programme de transition équitable pour l'industrie de l'énergie du Canada doit comporter au moins :*

166.1 *Un fonds de transition qui ne soit pas inférieur à 1 % des ventes annuelles de pétrole, de gaz naturel, de charbon et d'uranium canadiens. Les contributions à ce fonds doivent provenir de l'ensemble du Canada. Il servira à faciliter la transition au sein des provinces et des régions et entre les provinces et les régions. Ce fonds pourrait être alimenté par une taxe à la transition sur toutes les ventes d'énergie et par les sommes perçues par la mise en place des permis négociables d'émission.*

166.2 *La taxe pour le fonds de transition doit être perçue par l'Office national de l'énergie et gérée par des conseils conjoints de ressources humaines sectorielles qui offriraient la formation, la réinstallation et d'autres formes d'aide aux travailleurs et travailleuses touchés par les mesures de politiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.*

166.3 *Le SCEP demande que des études socioéconomiques sectorielles détaillées soient effectuées sur les répercussions des changements environnementaux, des engagements du Canada à réduire les gaz à effet de serre, et de la mondialisation sur notre industrie de l'énergie, sur les compagnies, les milieux de travail et les communautés.*

**Adopté au Congrès du SCEP
Le 30 octobre 2008**

GLOSSAIRE

Biocarburant

Un biocarburant (ou agrocarburant) est un carburant produit à partir de matériaux organiques renouvelables et non-fossiles.

Biomasse

Ensemble des matières organiques produites par la croissance végétale et animale, ou par l'activité humaine et animale, qui peuvent être utilisées pour la production d'énergie ou à d'autres fins, telle la production d'isolants, d'engrais, de matériaux de construction, etc.

Bitume

Matériau très visqueux ou presque solide, pratiquement non volatil, adhésif et hydrofuge, dérivé du pétrole brut ou présent dans le bitume naturel, qui est entièrement soluble dans le toluène ou presque et entièrement soluble dans le sulfure de carbone.

Capitalistique

Caractère d'une activité ou d'une branche de production dans laquelle le coefficient de capital est élevé relativement à la quantité des autres intrants.

Combustible fossile

Substance naturelle à base de carbone provenant de la transformation lente de la matière organique au sein de la Terre.

Compagnie intégrée

Une compagnie intégrée opère habituellement des établissements de production, de transport, de raffinage et de commercialisation.

Copeaux à brûler

Biomasse combustible produite par un déchiqueteur ou un broyeur mécanique.

Coût complet de l'utilisation

Du point de vue de l'environnement, la comptabilisation du coût complet consiste à intégrer les coûts internes (y compris la totalité des coûts environnementaux internes) engagés par une entité aux coûts externes liés aux impacts de ses activités, de son exploitation, de ses produits ou de ses services sur l'environnement.

Coût d'immobilisation

Coût d'un bien dont la durée de vie utile est de plus d'un an et que le contribuable peut déduire par voie d'amortissement fiscal.

Échange de droits d'émission

Le terme «échange de droits d'émission» désigne un marché où les parties peuvent acheter ou vendre des allocations ou des permis d'émission de produits polluants ou des crédits de réduction d'émissions.

Énergie géothermique

Énergie obtenue de la chaleur des couches profondes de la terre.

Énergie marémotrice

Énergie qui peut être récupérée utilement en exploitant le potentiel énergétique dû au déplacement vertical d'une masse d'eau à différents niveaux ou à l'énergie cinétique due au courant (courant des marées), provoqué par le flux et le reflux (marée haute et marée basse).

Gaz à effet de serre

Gaz qui contribue directement à l'augmentation de l'effet de serre naturel. Parmi les gaz à effet de serre, on trouve le dioxyde de carbone, le méthane, l'oxyde d'azote, les chlorofluorocarbones et la vapeur d'eau.

Gaz naturel liquéfié

Le gaz naturel liquéfié (abrégié en GNL) consiste simplement en du gaz naturel (composé essentiellement de méthane) condensé à l'état liquide (réduction du volume original d'environ 1/600). En effet, lorsque ce gaz est refroidi à une température d'environ -161°C à la pression atmosphérique, il prend la forme d'un liquide clair, transparent, inodore, non corrosif et non toxique.

In-situ

La combustion in situ est un procédé d'extraction secondaire qui consiste à fluidifier le charbon ou le pétrole sous terre sous l'action d'une combustion entretenue par l'injection d'air à partir du sol.

Liqueur résiduaire

Dans une usine de pâte chimique, liqueur de cuisson issue de la séparation de la pâte suivant le procédé de cuisson. Celle-ci contient notamment des lignines, des résines, des hydrates de carbone et d'autres substances extraites de la matière en cuisson. Cette liqueur est habituellement traitée dans un cycle de récupération afin de produire une liqueur de cuisson fraîche ainsi que de la vapeur à des fins de traitement ou de génération d'électricité.

Liquides du gaz naturel

Composants du gaz naturel qui sont liquides à la température et à la pression normales et que l'on peut facilement extraire sous forme liquide.

Pétrole brut

Pétrole à sa sortie du gisement par opposition au pétrole raffiné ou traité.

Pétrole brut synthétique

Pétrole brut fabriqué à partir des sables bitumineux. Le bitume est séparé du sable et transformé en l'équivalent du pétrole brut.

Prix à la tête de puits

Le prix payé à la tête de puits pour le gaz ou le pétrole produit.

Principe de précaution

Le principe de précaution est un principe moral et philosophique qui stipule que si une action ou une politique peut causer un dommage sévère ou irréversible au public ou à l'environnement, le fardeau de la preuve revient à ceux et celles promouvant cette action.

Puits de carbone

Réservoir absorbant ou capturant le carbone issu d'une autre partie du cycle du carbone. Une forêt est un type de puits de carbone.

Réhabilitation thermique

Transformation ou modification d'un immeuble en vue de l'adapter à la conservation énergétique.

Régime de la dualité des prix

Mesure par laquelle un gouvernement maintient des prix internes à des niveaux plus bas que ceux qui sont déterminés sur les marchés mondiaux.

Remise en état des terres

Processus par lequel un terrain endommagé par une exploitation industrielle ou un désastre naturel est restauré entièrement ou partiellement.

Réserve prouvée

Définies par les ressources en gaz et pétrole "raisonnablement certaines" d'être produites, en utilisant les technologies actuelles, au prix actuel et selon les accords commerciaux et gouvernementaux en cours. Certains spécialistes utilisent l'appellation P90, car elles ont 90% de chance d'être mise en production.

Stock d'alimentation

Dans les entreprises chimiques ou de raffinage, matière première principale généralement reçue par pipeline ou par très grandes cargaisons.

Torchage aux puits de pétrole et de gaz

Opération consistant à brûler à la sortie du puits le gaz naturel et autres produits pétroliers pour lequel il n'existe ni débouché, ni utilisation possible sur place.

Torchère

Dispositif permettant dans une installation pétrolière de production, de raffinage, de pétroléochimie, de brûler des gaz dont on n'a pas besoin.

Traitement national

La clause du traitement national est une notion de droit international dont l'objectif est d'assurer une égalité de traitement entre les produits étrangers importés et les produits nationaux. Les produits étrangers et nationaux doivent être traités de manière égale, au moins une fois que le produit étranger a été admis sur le marché.